

## RÉUNION DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Jeudi 15 février 2024

*La séance est ouverte à 14 heures 45 sous la présidence de Monsieur Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris.*

**M. OLLIER** - Bonjour à toutes et à tous. Nous avons le quorum, nous pouvons commencer. Pendant les pleines vacances scolaires, ce n'est pas forcément facile. Il fallait que nous réunissions notre Conseil, car nous avons une autre réunion plus tard et, le nombre de délibérations préparées impliquait la tenue de cette réunion aujourd'hui.

Je vous propose de désigner Monsieur Quentin GESELL comme secrétaire de séance. Y a-t-il unanimité pour le désigner ? *(Unanimité.)*

### ❖ Installation d'une nouvelle conseillère métropolitaine

**M. OLLIER** - Je voudrais que nous procédions à l'installation d'une conseillère métropolitaine, Christine MUSEUX, qui nous vient du Kremlin-Bicêtre. Par la même occasion, je félicite Jean-François DELAGE, le nouveau maire du Kremlin-Bicêtre, qui a été élu à la suite du décès de Jean-Luc LAURENT, dont je vais parler dans un instant.

Je voudrais féliciter Jean-Baptiste BORSALI, qui a été réélu maire du Bourget. *(Applaudissements.)*

Vous pouvez également applaudir Jean-François DELAGE, qui a été élu maire du Kremlin-Bicêtre. *(Applaudissements.)*

Maintenant, je voudrais que nous ayons un mot et une attitude de respect et d'amitié pour Jean-Luc LAURENT, le maire du Kremlin-Bicêtre. Nous sommes la Métropole des maires, quelle que soit la sensibilité politique de ceux et celles que j'ai en face de moi, de moi-même qui suis en face de vous, nous avons l'intelligence, depuis plusieurs années, de travailler ensemble dans la gouvernance partagée, dans le respect des uns, des autres, pour construire une véritable politique métropolitaine dans l'intérêt des populations.

J'en suis ému, c'est sérieux, parce que nous avons énormément avancé. Jamais personne n'aurait pensé que la Métropole aurait pu, en cinq à six ans, faire autant qu'elle a fait. Merci à chacune et à chacun d'entre vous. Merci à Jean-Luc LAURENT.

Jean-Luc était socialiste, chevènementiste. Il a été député en même temps que moi. Je suis resté 30 ans au Parlement, j'ai même failli y passer ma retraite, si je n'en étais pas sorti. Il y est resté de 2012 à 2017. Jacques-Alain, nous y avons été ensemble, non ?

**M. BENISTI** - Oui.

**M. OLLIER** - C'était un adversaire vraiment digne de respect, parce qu'il défendait ses idées avec conviction, sans jamais dériver sur des attaques personnelles. Au point que, lui et moi, nous sommes devenus amis. Il a fait partie de ces pionniers, que vous ne connaissez pas. Ici, je ne me souviens plus qui a fréquenté Paris Métropole. Levez la main, ceux qui étaient à Paris Métropole. Daniel (GUIRAUD), bien sûr. J'en vois quatre. Il y avait Patrick JARRY, mais il n'est pas là aujourd'hui.

Nous n'étions pas nombreux, Jean-Luc LAURENT était avec nous. Nous avons fait Paris Métropole pour créer la Métropole du Grand Paris. Les uns et les autres, vous devez comprendre d'où nous venons, parce que tout le monde l'a oublié. Pendant des années, d'une manière parfois très dure entre responsables politiques, nous avons construit un canevas de la Métropole, qui a été voté au Parlement et décidé en 2017.

Daniel, tu en es témoin puisqu'il était de ta sensibilité, il a été aidant et coopératif. Comme toi d'ailleurs, puisque nous sommes là ensemble. Ensemble, nous avons porté la Métropole sur les fonts baptismaux. Ce n'est pas notre faute si la loi n'a pas respecté ce que nous avons décidé à Paris Métropole. Tu es d'accord ?

**M. GUIRAUD** - Oui.

**M. OLLIER** – Éric (CESARI), toi aussi ? (*Acquiescement*)

Nous avons prévu une métropole qui n'est pas celle que le Parlement a votée, mais passons.

Jean-Luc LAURENT était avec nous. Je l'ai eu au téléphone quelques jours avant sa disparition. Il avait été très malade, je lui avais demandé des nouvelles. Il me dit : « *Patrick, je vais mieux. Ça va, je suis content, je vais pouvoir sortir.* » Quarante-huit heures plus tard, il était mort. Emmanuel (GREGOIRE), cela a été une surprise terrible pour nous. Terrible.

**M. GRÉGOIRE** - Oui.

**M. OLLIER** - Je voudrais que la Métropole s'associe à la peine du conseil municipal et de la population du Kremlin-Bicêtre et que nous respections une minute de silence en sa mémoire.

*(Debout, les membres du Conseil de la Métropole du Grand Paris observent une minute de silence)*

**M. OLLIER** - Je vous remercie. Bonne chance à la nouvelle équipe du Kremlin-Bicêtre.

Ce sont des moments émouvants, parce que nous partageons le destin des uns et des autres et, il est toujours difficile de parler de ces sujets.

Permettez-moi de vous communiquer quelques informations avant d'aborder les délibérations.

- Concernant l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux », je me permets de vous rappeler que vous avez reçu des documents, qui vous ont été adressés par moi-même, pour éventuellement vous inscrire dans cet AMI « Vivez les Jeux », qui est complémentaire des décisions que le Gouvernement a pu prendre, à laquelle la Métropole est associée, pour créer des lieux de célébration dans les départements.

« Vivez les Jeux », c'est autre chose. Ce sont des soutiens que la Métropole va apporter pour que les communes concernées créent de l'animation à proximité des lieux de célébration. Nous avons mis 5 millions. Il se trouve que le nombre de candidats est plus important que nous l'avions imaginé, je vais donc proposer une rallonge de 2 millions pour augmenter notre budget à 7 millions. J'espère que cela suffira et qu'il n'y a pas d'autres candidats. Pour l'instant, 22 ont été retenus et 23 autres dossiers sont en cours d'examen, soit 45 dossiers au total. Si tous sont acceptés, les 7 millions devraient suffire. Si d'autres candidats arrivent alors que la date est passée, je ne sais pas comment nous arriverons à maîtriser.

- Je voudrais vous parler des Championnats du monde de water-polo à Doha. L'autre jour, j'étais à la piscine de Merville que la Métropole a contribué à financer. Il y avait Tony ESTANGUET et d'autres personnalités. Pierre RABADAN représentait la Ville de Paris. C'est magnifique. La Métropole s'honore d'avoir aidé à financer cette piscine. Il se trouve qu'il y avait des membres de l'équipe de France de

water-polo, puisque cette piscine va leur servir de centre d'entraînement. Je voulais simplement que nous les félicitions, parce que la Métropole est un peu associée à leur succès. Pour la première fois de l'histoire du water-polo français, ils se sont qualifiés pour la demi-finale des Championnats du monde, en battant la Hongrie 11 à 10. La Métropole peut leur envoyer un message de soutien pour la prochaine étape, en espérant qu'ils deviennent champions du monde. Vous pouvez les applaudir, ils le méritent. (*Applaudissements.*)

- Le 5 février dernier, nous avons lancé la campagne de communication « Fiers d'entrer dans les Jeux ». Pendant deux semaines, cette campagne sera diffusée sur les grands médias papier nationaux (*Le Figaro, Les Échos, Le Parisien, L'Opinion, Le Monde, L'Équipe, Le Journal du Grand Paris*) Une deuxième vague vise à toucher le grand public, elle est planifiée le 4 avril 2024 (date d'inauguration du Centre aquatique olympique.) Soyez sympas de réserver cette date, parce que le président de la République viendra inaugurer notre Centre aquatique olympique. C'est un grand plaisir et une grande fierté pour la Métropole, parce que cela met en valeur notre rôle dans le cadre de ces JO.

- Nous avons lancé la diffusion d'un spot publicitaire, avant et après les émissions de télévision dédiées aux JO 2024 : l'émission nationale quotidienne « Aux Jeux, citoyens ! » (France 3), les émissions locales de BFM Île-de-France « J'aime mes Jeux ». Par conséquent, ne vous étonnez pas de voir apparaître ces publicités, qui seront bien sûr répétitives.

- Nous avons eu un colloque assez extraordinaire, le 8 février dernier, sur la densité au sein de la Métropole. Merci à celles et ceux qui y ont participé. À travers les réflexions sur un futur PMHH, à travers le SRHH, je souhaite que nous puissions nous poser tous ensemble la question de la densité et voir comment affronter intelligemment ce problème qui se pose à nous. Mais, nous ne pouvons pas nous cacher derrière un poteau ou faire semblant de ne pas affronter le problème.

J'étais étonné et agréablement surpris de voir le maire de Bruxelles, Philippe CLOSE, qui a fait une intervention remarquable. Étaient également présents des responsables de Buenos Aires en Argentine, de Vienne en Autriche, de Budapest. Il y avait un autre pays, je ne m'en souviens plus. Nous nous sommes rendu compte que nous rencontrons tous les mêmes difficultés, que nous n'avions pas tous la même manière de les aborder. C'était très intéressant.

Pascal (PELAIN), tu as animé cette journée, puisque le CODEV, dont tu assures la liaison avec la Métropole, a été coorganisateur de cette magnifique journée. Je t'en remercie infiniment.

- Nous avons tenu le dernier conseil d'administration de La Foncière Centres-Villes Vivants.

Mesdames et Messieurs les maires, nous avons lancé une opération. Je remercie Marie-Christine SEGUI, avec Centres-Villes Vivants, parce que cela continue. Cette opération conduit les maires à s'interroger sur plusieurs sujets, notamment celui de la préemption des baux commerciaux. À l'initiative du préfet MOURIER, nous avons lancé le processus de la création d'une foncière immobilière ; elle a été lancée en janvier.

Au cours de ce deuxième conseil d'administration, il y a quelques jours, nous avons décidé de cinq acquisitions pour 2,3 M€, deux à Villeneuve-la-Garenne, deux à Villeneuve-le-Roi et une à L'Île-Saint-Denis. Marine ONFRAY, la directrice générale, se tient à votre disposition.

Je vous fais cette annonce avant de commencer les délibérations. Si vous êtes intéressés par le principe de l'application de la fameuse loi OLLIER sur la préemption des baux commerciaux, il ne tient qu'à vous de vous servir de La Foncière, pour acquérir et revendre à votre place (à qui vous voulez) le bail que vous voulez, pour éviter que vos finances municipales soient concernées. La Foncière peut faire de la réhabilitation, de l'achat de murs, de la gestion, elle peut faire beaucoup de choses pour vos centres-villes. Si vous voulez bien vous y intéresser, ce sera formidable.

Enfin, soyez sympas, venez au Salon de l'agriculture parce que nous aurons un stand. Je sais que certains trouvent que j'en parle trop souvent, le stand de Seine Grands Lacs sera à côté de celui de la Métropole. Je souhaite que les deux avancent ensemble et soient capables de protéger les deux millions de personnes, qui méritent de l'être, contre les inondations. À cette occasion, il y aura un grand colloque sur les zones d'exclusion des crues (ZEC), nous ferons des annonces importantes pour l'avenir de cette méthode de travail que nous avons décidé d'engager, dans laquelle la Métropole va s'engager pour apporter des financements sur la taxe GEMAPI.

Le Salon de l'agriculture se tiendra du 24 février au 3 mars. Pendant tout ce temps, les deux stands seront animés par nos agents et, je l'espère, par les élus que vous êtes, qui viendront nous aider toute la journée, les uns visitant le salon, les autres restant, s'il vous plaît, dans le stand, pour nous aider à accueillir les visiteurs. Je vous demande d'indiquer au cabinet celles et ceux qui sont certains de venir et le jour où ils viennent. Cela nous permettra peut-être d'organiser des permanences dans nos stands.

Voilà, mes amis, ce que je voulais vous dire.

Vous avez reçu le courrier du pré-Conseil, je n'y reviens pas.

#### **A) Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 20 décembre 2023**

**M. OLLIER** - Les groupes ne m'ont pas remonté de remarque particulière. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois ni dans la salle, ni en visioconférence. Le procès-verbal du Conseil du 20 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

#### **B) Compte-rendu des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole au bureau et au Président en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales**

**M. OLLIER** - Les groupes nous ont donné leur accord, ils n'ont pas fait d'observation. Je n'en vois pas dans la salle ni en visio. Je vous remercie.

#### **C) Délibérations du Conseil**

##### **❖ Jeux olympiques et paralympiques de 2024**

#### **1. Convention de partenariat pour l'Héritage avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

**M. GESELL** - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, il s'agit de la convention de partenariat pour l'Héritage avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Je précise que le Président, ainsi qu'Anne HIDALGO, Emmanuel GREGOIRE, Jean-Baptiste BORSALI, Pierre RABADAN et moi-même, nous ne prendrons pas part au vote de cette délibération.

Dans la continuité du soutien apporté en 2023 par la Métropole à Paris 2023 (15 M€), cette dernière souhaite apporter un nouveau soutien financier direct au budget de Paris 2024, afin de participer à garantir un haut niveau d'ambition pour l'Héritage, notamment sur le redéploiement des piscines temporaires. Avec cette subvention, la Métropole participera au financement des opérations stratégiques d'Héritage, à savoir :

- 15 M€ pour les projets de neutralisation de l'impact carbone des Jeux, le projet « Bouger Plus », le projet « Génération 2024 », le projet « 1, 2, 3 Nagez », la Semaine olympique et paralympique (qui est organisée tous les ans) ;
- 5 M€ pour les opérations de réemploi des bassins temporaires de natation de Paris La Défense, à Sevran et à Bagnolet. Je salue Stéphane BLANCHET, puisque nous étions à Sevran, il y a quelques jours, pour la pose de la première pierre de cette future piscine et de ce futur bassin olympique.

La commission Attractivité et Développement économique a donné un avis favorable.

**M. OLLIER** - Merci. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **2. Attribution de subventions au titre de l'AMI « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune » de la Métropole du Grand Paris**

**M. GESELL** - Il s'agit de l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune » que la Métropole porte et vous propose, afin de soutenir vos animations en cœur de ville, à la fois durant les Jeux, mais aussi en dehors et qui ont un lien avec tout ce qui présente un intérêt sportif dans vos communes. Pour rappel, nous avons voté de premières subventions au précédent Conseil métropolitain. Ce projet a vocation de soutenir les villes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Voici la liste des villes pour lesquelles nous votons aujourd'hui : Bry-sur-Marne, Dugny, Épinay-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre, Livry-Gargan, Montreuil, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Saint-Ouen, Sucy-en-Brie, Vitry-sur-Seine. Il y avait déjà eu huit villes lors du Conseil de décembre dernier.

**M. OLLIER** - Merci infiniment. C'est dans le droit fil de ce que nous avons décidé, les groupes l'ont validé.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**M. OLLIER** - Je vous rappelle, chers collègues maires, qu'il vous reste peu de temps pour vous inscrire pour celles et ceux qui le souhaitent. Nous venons d'ajouter 2 M€, que nous allons inscrire au prochain budget. Pour ceux qui ne se sont pas encore déterminés, il est temps qu'ils le fassent.

Patricia, je te salue.

**Mme TORDJMAN** - Oui, je suis là.

**M. OLLIER** - Tout le monde est au courant de ta volonté de passer la main et de démissionner. Nous te rendrons hommage le moment venu, mais je tiens à te saluer parce que tu es présente et je suis heureux de tout ce que nous avons fait ensemble pour la Métropole et pour le Moulin de Berny, ma chère Patricia. Simplement pour vous montrer que nous savons ce qu'il se passe dans la Métropole.

## **3. Convention de partenariat avec l'association « Sport dans la ville » pour le financement du campus d'insertion par le sport**

**M. GESELL** - Il s'agit d'une convention de partenariat avec l'association « Sport dans la ville », notamment pour financer le campus d'insertion par le sport, qui est en construction à Pantin et qui sera inauguré au mois de juillet prochain.

La réalisation du campus prévoit :

- le réaménagement de 1,5 hectare du stade Marcel Cerdan (Pantin),
- un lieu dédié à l'éducation par le sport, à l'emploi et à l'entrepreneuriat,
- trois terrains de football, un terrain de basket-ball, une salle de danse, des espaces d'accueil et événementiels,
- des séances sportives animées par l'association, pratique libre et commercialisation des espaces.

Le 21 août dernier, l'association avait sollicité la Métropole pour devenir grand partenaire de ce campus. La participation de la Métropole permettra notamment de consolider et sécuriser la concrétisation de ce projet, qui est notable, à la fois pour la Ville de Pantin et pour la Métropole tout entière, en termes de rééquilibrage territorial et fédérateur.

Cet équipement est soutenu par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 dans le cadre de l'Héritage de ces jeux. La participation de la Métropole s'élèvera à 800 000 €, soit 12,5 % du coût total de l'opération.

**M. OLLIER** - Il est près du Fort d'Aubervilliers.

Au fur et à mesure des délibérations, vous constatez que nous entrons réellement dans le dur de la préparation des Jeux. Celles et ceux qui s'interrogeaient de savoir ce que nous avons l'intention de faire, constatent aujourd'hui que nous n'avons pas que l'intention, mais que nous faisons. Il ne tient qu'à ceux qui le souhaitent de participer aux opérations que nous lançons.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **4. Convention de partenariat avec la Fédération française d'aviron au titre des Jeux paralympiques Paris 2024 et de l'Héritage**

**M. GESELL** - Il s'agit du sujet d'une convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Fédération Française d'Aviron au titre des Jeux paralympiques 2024 et de l'Héritage. La Fédération Française d'Aviron a sollicité la Métropole pour participer au financement de la rénovation de sa base nautique située à Nogent-sur-Marne pour un montant de 300 000 €, pour les équipes paralympiques féminines et masculines.

Cette subvention d'investissement permettrait de sécuriser la concrétisation de ce projet de rénovation destiné aux équipes, par la mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la mise aux normes environnementales.

Ce montant de 300 000 € représente 8 % du coût total de cette opération.

**M. OLLIER** - Je suis heureux pour la ville de Nogent, puisque c'est là que se trouvera le siège et que les travaux seront réalisés. J'en suis ravi.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **5. Convention de partenariat avec les communes de la Métropole pour le pavoisement au titre des Jeux de Paris 2024**

**M. GESELL** - Il s'agit de la convention de partenariat entre la Métropole et les différentes communes qui ont répondu à notre appel pour le pavoisement des villes au titre des Jeux 2024.

Afin de faire vivre cette aventure que sont les Jeux olympiques et paralympiques au cœur des communes, la Métropole a souhaité fournir gracieusement des kits de pavoisement aux couleurs des Jeux de Paris 2024. Ces kits constituent un réel outil de festivité, avec une présence marquée dans l'espace public durant plusieurs semaines.

Il y a un kit événementiel, facile à installer et mobile, un kit « espace public » pour habiller les rues, boulevards, centres-villes et les différents équipements publics. Enfin, il y a un kit « bord de l'eau » pour les animations au bord des cours d'eau, qui auront lieu notamment l'été prochain. Chaque commune peut commander jusqu'à trois kits.

Je vous invite à répondre à cet appel à manifestation que nous avons lancé. À ce stade, seules 70 communes ont manifesté leur intérêt *via* un formulaire que nous avons mis en ligne. Chers collègues, n'hésitez pas à nous répondre, afin que nous puissions déployer progressivement ces kits

dans les différentes communes de la Métropole. Leur livraison est prévue à partir du mois d'avril prochain.

**M. OLLIER** - Merci beaucoup, cher Quentin. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## ❖ Finances

### 6. Débat d'orientations budgétaires pour 2024

**M. OLLIER** - Philippe LAURENT n'est pas là, nous n'avons pas encore mis en place le système de remplacement d'Alexandra CORDEBARD, je vais donc présenter cette délibération.

Dans les deux mois qui précèdent le budget primitif, le rapport d'orientations budgétaires doit vous être présenté. Les groupes en ont discuté. Monsieur CESARI, il n'y a pas eu de souci particulier ?

**M. CESARI** - Aucun.

**M. OLLIER** - Monsieur GRÉGOIRE, Monsieur RAIFAUD, Monsieur TORO, Monsieur LECLERC, il n'y a pas de souci ? (*Aucun.*). Très bien.

Avec ce budget qui vous sera présenté, notre objectif est de faire face aux impératifs des Jeux olympiques et paralympiques. C'est la première option.

Je tiens absolument à ce que l'action de la Métropole tous azimuts – pardonnez-moi l'expression – puisse être poursuivie, voire renforcée, non seulement les zones d'aménagement au niveau du développement économique, la protection contre les inondations (qui concerne davantage la taxe GEMAPI), mais également la logique de rééquilibrage territorial de solidarité à travers la résorption des coupures urbaines – des crédits ont été affectés sur une ligne, laquelle peut être sollicitée soit par les territoires, soit par les villes ; nous sommes à votre disposition –, la mise en place du SCoT, le soutien aux centres-villes avec l'opération Centres-Villes Vivants, la transition écologique et énergétique, les mobilités propres, l'agriculture en ville.

Cela nous fait un panel d'orientations pour la Métropole qui est considérable. Nous allons bien sûr réussir à maîtriser le budget. Cependant, c'est plus difficile que l'année dernière, car il y a de plus en plus de villes et je remercie les maires.

C'est vrai que toutes ces ambitions sont liées au budget. Du point de vue du financement de la Métropole, le changement, ce qu'était la CVAE avant, ce qui est partiellement la CFE aujourd'hui, à travers la TVA et cette fraction de TVA qui nous est attribuée, change considérablement les choses. Elle peut les changer d'une manière positive. En effet, nous pouvons penser que la TVA va continuer à augmenter à l'avenir. Dans ce cas, notre budget pourra être crédité. Mais nous pouvons éventuellement avoir des surprises. Pour l'année 2024, nous nous posons des questions parce que les fonds qui nous sont alloués ne sont pas aussi conséquents que nous aurions pu le penser, Monsieur le Directeur général. La France est en pleine difficulté économique, la TVA en subit les conséquences.

Cette fraction pourrait s'élever à 1 433 M€. Cela fait 59 M€ de plus, nous l'espérons, par rapport à 2023. Notre rapport d'orientations budgétaires est fondé sur cette hypothèse de recettes. Pour l'instant, nous n'avons aucune certitude, c'est une perspective.

Le cumul des baisses de dotations est de 194,2 M€ s'agissant de la part de la DCPS, de 37 M€ au titre de la dotation d'intercommunalité. Ces baisses sont supportées par la Métropole dans le cadre de son rôle d'amortisseur. C'est un engagement que nous avons pris, nous le respectons.

Au total, le cumul des baisses de dotations s'élèvera à 231 M€. C'est un chiffre conséquent. Si les recettes ne sont pas à la hauteur, il va bien falloir que nous nous inquiétions de l'équilibre.

Enfin, concernant la fraction de dynamique de la fameuse CFE – nous avons accepté, j'en assume la responsabilité – nous percevions les deux tiers de la CFE, les territoires recevaient un tiers. Il y a eu une discussion un peu compliquée avec les territoires. Très sincèrement, je pense qu'il faut arrêter ces

discussions, parce que l'intérêt est l'intérêt général ; ce ne sont pas des querelles sempiternelles sur des sujets qui ne méritent pas de l'être. J'ai rencontré la Première ministre, j'ai accepté que soit introduite dans le 49.3 du budget une disposition qui a permis de faire 50/50. Au lieu de recevoir les deux tiers de la CFE, nous n'en recevons plus que la moitié. On parle de la dynamique et pas du stock. L'autre tiers revient aux territoires.

Celles et ceux qui pensent que nous méprisons l'action des territoires se trompent, puisque non seulement nous ne la négligeons pas, mais nous la renforçons.

Cela aura des conséquences sur le plan budgétaire. Le produit est de l'ordre de 25 M€ de moins.

**M. MOURIER** - 25 M€ en tout.

**M. OLLIER** - Cela fait 20 millions de recettes en moins.

Les perspectives d'équilibre sont certainement rassurantes. Cependant, nous devons rester prudents dans les initiatives que les maires prennent, chacune et chacun individuellement, pour présenter des projets de financement, parce que nous allons nous heurter à des limites de capacités de financement selon le programme concerné.

La reprise du résultat de l'exercice antérieur, qui sera de l'ordre de 69 M€, va permettre de continuer à poursuivre notre action métropolitaine jusqu'au vote du budget.

La montée en puissance de la GEMAPI, cette politique de lutte contre les inondations, va nécessiter d'augmenter le produit de la taxe GEMAPI, afin qu'elle couvre l'ensemble des charges dans la compétence.

Même si l'on me reproche d'en parler trop souvent, je vais tout de même le faire pour vous dire quelque chose d'important. Je souhaite que nous soyons ensemble d'accord pour jumeler les actions de la Métropole du Grand Paris avec celles de Seine Grands Lacs. Grâce à la taxe GEMAPI, l'objectif est de protéger du mieux possible les deux millions de personnes concernées par les inondations. Nous pouvons intervenir dans les initiatives que prendra Seine Grands Lacs pour créer des zones d'exclusion des crues jusqu'à Châtillon-sur-Seine, Châlons-en-Champagne, Troyes, Auxerre, c'est-à-dire sur tout le bassin amont. Toute goutte d'eau que nous contribuerons à retenir à Châtillon-sur-Seine, c'est une goutte d'eau qui ne tombera pas sur l'une des villes concernées, à commencer par la ville de Paris et la ville de Rueil-Malmaison. Châtillon-sur-Seine, ce sont les sources de la Seine, à trois heures et demie en voiture. Par conséquent, nous devons être capables de concevoir un projet global que la Métropole, grâce à la taxe GEMAPI, va contribuer à aider à financer, pas à financer totalement, mais continuer à aider.

Je cite l'exemple de la ZEC de Châtillon-sur-Seine : 180 M€ de travaux. Nous étions une quarantaine, dont les représentants de la préfecture et le maire nous dit : « *Nous ne ferons pas le projet parce qu'il manque 200 000 € et personne ne veut les donner.* » Ce projet de ZEC a été abandonné. Tout le monde était réuni, nous étions présents pour l'inauguration. À travers moi, la Métropole a dit : « *Monsieur le maire, si personne ne veut vous les donner, la Métropole va contribuer à vous aider.* » Ce matin, un article est sorti dans un quotidien de cette région, il explique le rôle de la Métropole dans cette affaire. Ce projet va se faire grâce à la Métropole.

Voilà ce que je voulais vous dire. Faites-nous confiance pour préparer un plan – que nous allons présenter peu ou prou au Salon de l'agriculture, dans le cadre du jumelage des deux stands – pour lancer cette dynamique qui sera financée grâce à la taxe GEMAPI. Cela ne concerne pas vos impôts, mais la taxe.

La taxe, c'était 3,5 M€ de produits, que nous avons décidés tous ensemble, il y a trois ans, pour faire un peu de batardeaux chez Monsieur Pascal PELAIN ou chez Monsieur Éric SCHLEGEL. Donc, nous faisons des batardeaux chez Éric ou chez Pascal, nous faisons un peu à Sucy-en-Brie, les méandres, etc., nous ouvrons un peu le Morbras. Dans la Métropole, 3,5 millions nous suffisaient. L'année dernière, nous sommes passés à 20 M€, parce que nous avons commencé à s'intéresser à travailler à l'extérieur de la Métropole. Cette année, nous allons proposer un produit autour de 27 à 30 M€.

Il y a trois ans, la taxe GEMAPI s'élevait à 0,72 € par ménage fiscal (7 millions d'habitants). Je ne sais pas si vous vous rendez compte. L'année dernière, elle s'élevait à 2,50 € (20 M€). Qui ne paierait pas 2,50 € pour se protéger contre les inondations ? Cette année, avec 30 M€, elle s'élèvera aux alentours de 2,80 € ou 2,90 €.

En France, la moyenne de la taxe GEMAPI est de 14 € par foyer fiscal. Nous en sommes loin. Donc, nous pouvons avoir les moyens de financer. Voilà ce que je vous demande de nous aider à faire. Nous vous présenterons le programme. Grâce à cela, nous pourrions indemniser les agriculteurs qui acceptent la surinondation sur leur propriété. Depuis cinquante ans que les lacs ont été créés, cela ne leur a jamais été proposé ni par l'État, ni par qui que ce soit. C'est la Métropole qui le fera.

Nous avons signé une convention avec la Chambre d'agriculture d'Île-de-France (1 000 €/hectare en cas de surinondation). Nous sommes en train de travailler avec toutes les chambres d'agriculture de l'amont. Nous allons rapidement signer notre convention avec celle de l'Aube. Nous avançons avec le soutien des agriculteurs, ce qui est considérable, puisqu'ils y étaient opposés jusqu'à présent. Ils enlèvent leurs digues, leurs merlons, ils se laissent inonder, nous indemnisons et nous protégeons nos villes des inondations. Voilà le schéma.

Pardonnez-moi d'avoir été un peu long, c'était important que je vous le dise, parce que nous allons vous solliciter pour le vote de la taxe GEMAPI dans quelque temps.

Nous devons prendre acte de ce ROB. Est-ce que vous m'autorisez à vous demander de prendre acte ou bien voulez-vous poser des questions ?

La parole est à Patrice LECLERC.

**M. LECLERC** - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, si vous avez lu, comme moi, la lettre de mission du président de la République au député WOERTH sur la réforme des collectivités locales, qui s'intitule « *Pour une décentralisation et une déconcentration plus abouties et plus efficaces* », vous avez remarqué que, sur deux pages, seules quelques lignes concernent les ressources des dites collectivités. S'il y a bien une donnée qui a été ignorée par tous les successeurs de Gaston DEFERRE, c'est la dimension de confiance qui doit régner entre l'État et les collectivités. Et il n'y a pas de confiance sans preuve de confiance c'est-à-dire des ressources.

Le président de la République a déclaré au Congrès des maires, il y a deux à trois ans : « *L'État, c'est nous.* » Il considère que les collectivités sont un échelon déconcentré des politiques nationales. Nous ne sommes pas d'accord du tout. La commune ne s'arrête pas aux compétences déconcentrées de l'État, elle a la compétence générale et nous la revendiquons toujours.

Nous avons connu les transferts sans compensation sous Nicolas SARKOZY, l'étranglement financier sous François HOLLANDE, et maintenant, Emmanuel MACRON veut nous imposer une contractualisation qui n'est ni plus ni moins que le retour du contrôle *a priori* de nos dépenses et l'absence de moyens pour répondre aux besoins de nos concitoyens.

Les finances de notre Métropole restent fragiles, son encadrement annuel par la loi de Finances, l'absence d'impôts dynamiques et le peu de taxes dédiées ne permettent pas à la Métropole d'avoir les moyens d'agir avec autre chose que les recettes transférées des communes. C'est tout le bloc communal qui est affaibli par le manque de ressources.

La Métropole a besoin de moyens spécifiques pour mener ses compétences spécifiques, je pense au domaine de l'air et de l'eau. L'action du président OLLIER à la Métropole, en lien avec Seine Grands Lacs, a fait progresser notre action collective contre les risques d'inondation.

Une politique structurante se met en place avec la GEMAPI, avec 19 M€ d'investissements cette année. Nous partageons l'idée qu'il faut des moyens supplémentaires pour protéger les populations contre les inondations.

Nos politiques ont besoin de temps pour se mettre en place, nous n'avons comme horizon que les arbitrages de la future loi de Finances.

Cette année, nous dégageons 50 M€ dans les comptes. C'est à la fois beaucoup et peu au regard de notre budget, selon que l'on regarde nos recettes ou si l'on soustrait ce que la Métropole reverse aux communes. Nous pensons que la Métropole peut encore progresser dans son action pour résorber les inégalités sociales et territoriales. D'ailleurs, pour le vote du budget, il serait souhaitable que nous ayons une annexe regroupant l'ensemble des dotations et subventions, par commune et par Établissement public territorial, depuis 2020.

Je ne citerai pas l'ensemble des dispositifs et des fonds que la Métropole met à la disposition des villes. Ce sont des sommes importantes qui couvrent des dépenses qui sont peu aidées par les autres institutions. Vous serez d'accord avec nous, Monsieur le Président, elles ne devraient être qu'un plus, elles ne remplacent pas une fiscalité stable.

Pour l'instant, certaines communes hésitent encore à déposer les dossiers car elles ne savent pas si elles pourront investir la part qui reste la leur. Les appels à projets sont difficiles à suivre pour les communes avec peu de moyens.

La volonté de rééquilibrer les territoires est à nos yeux essentielle. Sans réforme de la fiscalité, sans un principe de subsidiarité clair et compris de nos concitoyens, sans un lien citoyen, et donc fiscal, avec la collectivité à laquelle ils appartiennent, sans la création ou l'abondement de taxes existantes sur des secteurs clés de l'économie non délocalisables, point d'avenir pour une décentralisation qui rapproche réellement les citoyens des lieux de décision.

Vous connaissez nos propositions pour abonder les ressources de la Métropole : la taxe poids lourds, un abondement de la taxe de séjour touristique, une réflexion sur la clé de répartition des DMTO et leurs taux, enfin, un abondement plus important de la taxe GEMAPI.

Je vous remercie de votre attention.

**M. OLLIER** - Merci, Patrice. Je répondrai globalement. Ton discours est un discours national, qui dépend du Gouvernement et du Parlement davantage que de notre Conseil métropolitain.

Nous n'avons pas le droit de mettre en œuvre les dernières recettes dont tu viens de faire état, une loi doit nous autoriser à le faire – sauf la GEMAPI et nous allons le faire pour la GEMAPI.

Cela étant dit, tu as soulevé des problèmes qui sont de vrais problèmes et je t'en remercie. J'espère que ceux qui entendront ta déclaration iront dans le sens de ce que tu souhaites. Je souhaite moi aussi que nos recettes soient stabilisées, que nous en ayons plus pour faire plus. Nous ne nous orientons pas dans cette direction. La TVA peut être un espoir, mais peut-être pas suffisant. Tu as raison.

Je ne peux pas répondre sur ce qui dépend de l'État et du Parlement. Nous ne sommes ni l'État ni le Parlement.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

**M. RAIFAUD** - Monsieur le Président, mes chers collègues, en analysant le document qui nous est remis, on voit que la Métropole reste engagée sur les questions de transition écologique, avec le fonds de 100 M€ dédié à l'énergie, 80 M€ pour la biodiversité, 108 M€ pour le vélo sur la période 2023-2030.

On voit aussi une métropole économe, avec 69 M€ de résultat prévisionnel de clôture. Elle est peut-être trop économe, puisque le taux de réalisation des engagements est de seulement 62 %. On voit bien que l'on a besoin d'accélérer les investissements. Puisque les fonds sont là, soyons très déterminés dans la manière de les mettre en œuvre pour la transition et la réponse aux enjeux climatiques en particulier.

Notre métropole est un amortisseur, et, mon discours va rejoindre dans une certaine mesure ce qui vient d'être dit par Patrice LECLERC. La Métropole est amortisseur des déséquilibres financiers et des moyens alloués par l'État.

Monsieur le Président, je regrette que la question de la répartition de la CFE entre les Établissements publics territoriaux et la Métropole se règle par le 49.3, sans débat au Parlement. Il n'y a pas discussion au Parlement sur ce que devrait être la Métropole. Au contraire, on nous annonce un débat sur le statut de Paris ; c'est une loi électorale, opportuniste, sur la manière dont les conseillers de Paris vont être désignés, qui n'intéresse pas grand monde. Il y a pourtant un enjeu extrêmement important sur la manière dont les grands équilibres vont se répartir au sein de la Métropole, dont les finances vont pouvoir être rééquilibrées entre les différents secteurs du territoire, notamment l'harmonisation des taux, laquelle n'est toujours pas à l'ordre du jour alors que les déséquilibres sont absolument majeurs.

Je voulais partager cet élément d'appréciation non seulement sur le budget de la Métropole, mais aussi sur l'action de l'État. Je vous remercie.

**M. OLLIER** - Merci, Sylvain.

La parole est à Éric CESARI.

**M. CESARI** - Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous, je me réjouis que le traditionnel débat des orientations budgétaires soit l'occasion, pour notre assemblée, de constater la bonne gestion de nos finances, qui est une gestion prudentielle – une gestion en bon père de famille, pourrait-on dire – sans pour autant brider nos ambitions métropolitaines et vous l'avez tous souligné jusqu'à présent, conformément au pacte fondateur de la Métropole, tel que nous l'avons imaginé en 2016.

Si, grâce à cela, nous avons des marges de manœuvre – nous les avons identifiées et vous les avez rappelées, Monsieur le Président – nous ne pouvons que déplorer l'absence d'une réforme claire, nette et précise du Grand Paris qui permette d'offrir une visibilité sur les financements de notre institution.

Je rappelle par exemple que la Métropole bénéficie d'une Dotation globale de fonctionnement par habitant qui est bien inférieure à celle des autres métropoles françaises, alors même que nous sommes la seule de taille mondiale.

Malgré cela, nous sommes engagés. Parmi les engagements, Monsieur le Président, au nom de mon groupe, je suis reconnaissant de votre propre engagement à continuer de faire en sorte que la Métropole joue un rôle d'amortisseur en faveur des communes. Ce n'est pas facile, vous le faites et nous en sommes heureux pour notre liberté communale.

J'ai beau avoir un peu plus de 25 ans de mandat, je continue à être optimiste, j'espère qu'avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement et la mission menée par Monsieur WOERTH, nous ayons enfin les réponses à nos demandes répétées depuis toutes ces années, sur le Grand Paris et le financement de la Métropole.

En tout cas, merci, Monsieur le Président, de votre présentation qui est tout à fait satisfaisante pour les conseillers métropolitains du groupe que je préside.

**M. OLLIER** - Merci, Monsieur le Président. Nous partageons tous les mêmes préoccupations. L'instabilité est terrible pour nous tous. Pardonnez-moi de me mettre en avant, elle est terrible aussi pour le Président et la direction générale. Elle est terrible aussi pour le Bureau, dont vous faites partie, et pour notre assemblée ici. Terrible.

Si certains nous entendent pour clarifier et renforcer, moi aussi, je demande le renforcement des compétences, afin d'aller plus vite pour des communes qui nous demandent de faire beaucoup de choses, que nous ne pouvons pas faire parce que nous n'avons pas la compétence. Monsieur CESARI, vous avez mille fois raison.

La parole est à Ludovic TORO.

**M. TORO** - Monsieur le Président, chers collègues, je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais après les interventions de notre ami Patrice LECLERC et d'Éric CESARI, je suis obligé de dire un mot. Cela me gêne un peu, parce que je n'ai jamais été vraiment en accord avec le parti communiste, mais je dois reconnaître que tous les mots qu'ils ont prononcés sont des mots que nous soutenons tous au quotidien.

Éric, tu es optimiste. Il y a longtemps que je suis d'un réalisme pesant. À chaque changement de gouvernement, on espère que cela va changer. Rien ne change. Nous avons fondé cette métropole pour éventuellement enlever quelques structures. On n'a rien enlevé. On n'enlèvera rien et cela ne bougera pas.

C'est votre travail, et, je vous en remercie, Monsieur le Président. Vous vous adaptez. Vous vous adaptez aux villes et aux Établissements publics territoriaux. En effet, nous ne sommes ni parlementaires ni au Gouvernement, il faudrait que les choses bougent un tout petit peu, car nous allons arriver dans un cul-de-sac.

Tu le disais, Patrice, et c'est très juste, des missions nous sont confiées. Dans les villes, ce n'est pas de l'investissement dont nous avons besoin, mais du fonctionnement. Tant que notre dotation de fonctionnement ne sera pas augmentée, nous ne pourrons pas faire tout ce que nous voterons ici. Nous en parlerons tout à l'heure pour les logements.

Nous voulons bien travailler avec l'État, mais il nous faut une marge budgétaire. Nous ne l'avons pas aujourd'hui.

Nous voterons oui, nous voterons non, nous voterons peut-être. Tant que cet État continuera à centraliser l'arbre décisionnel de cette manière et ne tiendra jamais compte de nos prérogatives et de

nos problèmes, nous aboutirons à des discussions comme celle d'aujourd'hui et nous ne pourrions pas nous prononcer.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, je le sais, ce n'est pas à nous d'en discuter. Nom d'un petit bonhomme, quand va-t-on nous écouter ? Quand va-t-on nous donner de l'argent pour établir nos budgets ? Nous sommes la Métropole des maires, et, tu le dis à chaque fois, nous sommes obligés de faire des croix et de supprimer des choses que nous donnions à nos citoyens. Merci.

**M. OLLIER** - Merci.

Malheureusement, en tant que Président, je ne peux pas faire état des difficultés du maire de Rueil-Malmaison pour équilibrer son budget. Malheureusement, je ne peux pas en faire état. Elles sont pires que les tiennes, je peux te rassurer. Si, si, parce que, moi, je suis maire d'une grande commune. Je te taquine. (*Sourire.*) Tous les maires sont en souffrance. Qu'ils soient de gauche, de droite, du centre, ce n'est pas le problème. Ce que tu as dit est vrai.

**M. TORO** - Dotation globale de fonctionnement. Quand les parlementaires vont-ils bouger leurs fesses pour bouger un peu tout cela ? On parle de l'environnement. Les Verts, entendez bien, il n'y a pas un euro pour l'environnement dans nos villes. Un jour, il faut bouger cette Dotation globale de fonctionnement.

**M. OLLIER** - S'il te plaît.

**M. TORO** - J'ai terminé.

**M. OLLIER** - Si tu ne te calmes pas, je vais y aller moi aussi : dotation globale de fonctionnement pour la ville de Rueil-Malmaison, l'année dernière : zéro. Tu veux que j'y aille ? Zéro ! Il y a six ans, j'avais 4 M€. Il y a six ans, j'avais 4 M€, l'année dernière, j'ai eu zéro. Donc, si vous voulez que l'on se plaigne, on va tous se plaindre. Je vais aller avec vous dans l'hémicycle et je vais laisser Quentin GESELL se débrouiller. Nous sommes tous dans la même panade.

La parole est à Jacques JP MARTIN.

**M. MARTIN** - Je voudrais intervenir sur trois points.

Premièrement, compte tenu de la situation qui a été particulièrement bien décrite par Patrice tout à l'heure et par mon collègue et néanmoins président de groupe Éric, si vous en étiez d'accord, il serait bon, après le ROB et avant peut-être le vote du budget, que vous demandiez une nouvelle fois un débat avec Éric WOERTH. En effet, les sujets qui ont été abordés par mes deux collègues supposent que l'on prenne au sérieux un élément important dont vous avez parlé, Monsieur le Président : il va falloir avoir le courage de reprendre l'organisation actuelle par le canal des fonctions et des compétences. C'est elles qui dicteront véritablement l'ampleur non seulement du budget de chacun, mais aussi de l'autonomie de l'intercommunalité qui est celle de la Métropole du Grand Paris. À mon avis, tout cela est important. Si Éric WOERTH pouvait venir devant notre assemblée, afin que nous puissions lui poser les questions de fond, je pense que cela permettrait de clarifier les responsabilités de chacun.

Deuxièmement, je suis vraiment en phase avec l'harmonisation des taxes. Là, il y a quelque chose de particulièrement sérieux à faire. Il serait bon d'ajouter cette contrainte dans le ROB.

L'autonomie des collectivités, dont la Métropole fait partie, doit être un peu déconnectée de la loi de Finances. Si nous devons attendre la loi de Finances, tous les ans, pour savoir si nous sommes du bon ou du mauvais côté du curseur, cela signifie que nous sommes à la merci de vicissitudes au niveau des choix définitifs de la répartition de la loi de finances. Ce n'est pas moi qui vais vous l'apprendre, vous le savez très bien.

Enfin, mon dernier point concerne le statut de Paris. Je n'ai rien contre, au contraire, tout le monde sera satisfait que ce statut soit précis. Cependant, le statut de Paris suppose aussi le statut non pas de la banlieue, mais de la Métropole du Grand Paris et de ses communes adhérentes. En effet, l'un ne peut pas aller sans l'autre. Il nous faut véritablement exister par rapport à ce futur statut de Paris, qui pourrait mettre à mal un certain nombre de vos actions et de votre liberté de manœuvre vis-à-vis non pas seulement des Jeux de Paris 2024, mais au-delà. Par conséquent, ce ROB est particulièrement une belle photographie de la situation, mais peut-être pourrions-nous, à cette occasion, obtenir quelques avancées, tout au moins un débat sur les sujets de fond, grâce à vous, en conviant Monsieur WOERTH devant notre assemblée pour lui poser les vraies questions.

**M. OLLIER** - Merci beaucoup.

Nous disons tous à peu près la même chose et c'est très bien. Paul MOURIER et moi-même, nous avons été convoqués par Éric WOERTH. Nous avons eu un très long débat, nous avons dit les choses que nous avons à dire, qui reprennent un peu ce que vous avez dit.

Jacques, tu as une très bonne proposition. Vous avez tous été enregistrés, nous allons exploiter vos interventions et les compiler dans une demande que j'adresserai à Éric WOERTH en votre nom : « *Voilà ce qui a été débattu sur le ROB. Voici ce que les représentants des groupes ont demandé, etc.* » Voilà ce que je peux faire.

**M. MARTIN** - C'est déjà bien.

**M. OLLIER** - Mais je ne peux pas demander à Éric WOERTH de venir devant le Conseil métropolitain, parce que sa mission concerne la France entière. Il y a seize ou dix-sept métropoles en France, une multitude d'intercommunalités, s'il commence à se rendre chez l'un, il faut qu'il se rende chez l'autre. Je ne pense pas qu'il ait le temps de le faire.

Je vous propose cette solution, parce que vous dites tous la même chose. Nous vous soumettrons le document que j'adresserai à Éric WOERTH en votre nom. Jacques, cela te convient ?

**M. MARTIN** - Je suis totalement d'accord.

**M. OLLIER** - Parfait. Je te remercie.

Je vous rappelle que nous parlons du ROB. Moi, je ne veux pas ouvrir de débat sur le statut de Paris ni sur l'avenir de nos impôts. Il s'agit de prendre acte de notre ROB.

**M. MOURIER** - Sylvain RAIFAUD lève la main.

**M. OLLIER** - Excuse-moi, si tu t'inscris, cela apparaît sur mon écran. Tu n'es pas inscrit, mais je te passe la parole néanmoins.

**M. RAIFAUD** - Merci, Monsieur le Président. Je souscris totalement à la proposition qui vient d'être faite de reporter les propos des uns et des autres, dans la diversité des groupes politiques, à Éric WOERTH. Au-delà de la position des uns et des autres, l'institution métropolitaine pourrait également se positionner sur cette question.

**M. OLLIER** - Quand le président de la Métropole, en votre nom, envoie des propositions à la personne déléguée par le président de la République, je le fais en votre nom à tous. Ce n'est pas Patrick OLLIER, Sylvain RAIFAUD ou Patrice LECLERC, mais la Métropole du Grand Paris. À moins que quelqu'un lève la main en disant « *Je vous interdis de parler en mon nom.* » Je n'imagine pas que quelqu'un lève la main, puisque nous sommes tous d'accord.

Ne t'inquiète pas, Sylvain, je vous soumettrai la lettre avant de la faire partir.

Je vous demande de prendre acte que le débat sur le ROB s'est tenu. Quelqu'un est-il contre le fait que nous constatons que le débat a eu lieu ? Personne. Y a-t-il des abstentions ? Personne. Je vous en remercie.

Mesdames et Messieurs les conseillers métropolitains, nous respecterons les engagements que j'ai pris devant nous.

## ❖ Habitat

### 7. Avis sur le projet de Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH)

**M. CAHENZLI** - Monsieur le Président, nous devons formuler notre avis sur le SRHH. Pour votre information, le SRHH a émis un avis favorable partagé pour la poursuite et la mise en consultation auprès des collectivités.

En ce qui concerne la Métropole, les présidents de groupes ont été réunis à deux reprises. Je souligne que les échanges ont été très constructifs. Ils ont permis d'identifier onze propositions pour permettre de réviser au mieux ce SRHH.

Pour rappel, le SRHH est composé de trois axes stratégiques :

- développer une offre de logements et d'hébergement répondant à la diversité des besoins, en réduisant les déséquilibres territoriaux ;
- améliorer, adapter et requalifier le parc existant ;
- améliorer et harmoniser l'accompagnement des ménages.

Les orientations et objectifs du SRHH doivent être déclinés selon un lien de compatibilité par les SCoT, et, selon un lien de prise en compte des PLH et du futur PMHH. Dans son PMHH, la Métropole du Grand Paris ne fera que reprendre les objectifs du SRHH.

Par conséquent, je vous propose, Monsieur le Président, les onze demandes de la Métropole qui ont été conclues par le travail assidu et partagé des présidents de groupes.

1/ Intégrer une clause de revoyure pour les objectifs de production.

2/ Substituer à l'objectif de construction de logements assigné aux territoires par la TOL (territorialisation de l'offre de logements), un objectif de production de logements, intégrant la reconquête des logements inoccupés et la lutte contre la vacance.

3/ Accompagner cet objectif de leviers concrets à disposition des collectivités pour lutter contre ces phénomènes, notamment *via* des leviers fiscaux et de régulation des locations touristiques de courte durée.

4/ Permettre aux communes, dans le contexte de la stratégie nationale au titre du logement d'abord, de réaliser les objectifs de création de structures d'hébergement, en priorité sous forme de structures de logement adapté décomptées au titre de la loi SRU.

5/ Laisser aux acteurs du logement et de l'habitat, selon les principes de subsidiarité et de respect de la hiérarchie des normes, des marges pour pouvoir adapter les orientations et les objectifs du futur PMHH, dans le cadre de leurs démarches respectives de planification et de programmation.

6) Préciser, pour les objectifs chiffrés et territorialisés relatifs à la production de logements et de structures d'hébergement définis par le projet de révision du SRHH, les coûts et les modalités de financement, notamment de la part de l'État et de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU).

7) Préciser, pour les actions en matière de requalification, d'amélioration et de rénovation énergétique de l'habitat définies par le projet de révision du SRHH, les coûts et les modalités de financement, notamment de la part de l'État, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU).

8) Demander que le SRHH précise que les objectifs de production de logements sociaux comprennent les agréments délivrés aussi bien pour les logements neufs que pour les logements issus du conventionnement du parc immobilier existant.

9) Demander que les références au PMHH soient supprimées des leviers décrits aux pages 207, 210 et 223 du projet de SRHH.

10) Demander que la répartition de l'objectif global au niveau métropolitain de création de logements sociaux soit actualisée dans le SRHH, compte tenu des objectifs de rattrapage qui seront fixés dans le cadre des contrats de mixité sociale.

11) Demander la suppression de la Réduction de loyer de solidarité (RLS) pour redonner aux organismes de logement social des ressources propres contribuant à améliorer la production et la rénovation de logements sociaux sur le territoire métropolitain.

Voilà, Monsieur le Président, le résultat du travail des présidents de groupes.

**M. OLLIER** - Avec leurs groupes, je pense.

Les présidents de groupes m'ont demandé la parole : Michel LEPRETRE pour le Front de gauche, Émile MEUNIER pour les Écologistes, Emmanuel GREGOIRE pour les socialistes, Éric CESARI pour Les Républicains, Divers Droite et Indépendants, et peut-être Ludovic TORO, mais il n'apparaît pas dans ma liste. Si d'autres personnes souhaitent prendre la parole après, elles pourront le faire. D'une

manière cohérente, j'ai souhaité que les choses se passent à travers les groupes constituant notre Conseil métropolitain. Cela s'est passé ainsi.

Nous avons eu deux réunions avec les présidents de groupes, le 25 janvier et le 2 février. Nous sommes passés de huit propositions, initialement faites par les services de la Métropole, à onze aujourd'hui, car nous avons pris en compte les demandes des groupes qui les avaient formulées. C'est le fruit d'un travail collectif.

Un tel vote pourrait être l'occasion d'engager des polémiques – des polémiques politiciennes, cela peut arriver – qui nous écarteraient de l'objectif de notre Métropole. J'ai toujours évité ce genre de débat. Aujourd'hui, j'ai une raison supplémentaire pour vous demander de l'éviter. C'est un débat autour d'un document qui nous est transmis par deux partenaires, l'État et la Région, qui sont également copilotes de la création du schéma régional.

Notre avis est sollicité. Nous avons plusieurs choix, chacun peut être d'accord ou pas. Des avis ont été donnés par la Région, par les différentes villes ; je crois que les villes sont également concernées. En tout cas, les territoires l'ont été. Il paraît que les villes vont l'être, c'est ce qui m'a été indiqué. Elles vont l'être. Je n'ai rien reçu à Rueil-Malmaison. Si je reçois, je donnerai mon avis.

Aujourd'hui, nous devons donner un avis sur un document avec lequel nous devons être conformes ou compatibles ; tout dépend des sujets abordés. Je vous conseille de ne pas nous engager dans une polémique, cela n'aurait pas de sens. Nous disons oui ou bien nous disons non. Dans ce document, certaines propositions sont plutôt positives, d'autres sont certainement négatives. Que faut-il voter ? Pour ou contre ? Je ne sais pas. La Région a voté non pour deux thématiques, oui pour une troisième. Chacun fait comme il l'entend.

Je vous propose de ne pas entrer dans une polémique qui risque de nous confronter à des entités avec lesquelles nous n'avons aucune raison d'être confrontés, par une position brutale et manichéenne (oui ou non) que nous prendrions.

Voilà pourquoi j'ai préféré vous suggérer de faire des propositions pour ce SRHH. Oui, il doit être amélioré. Il doit être amélioré dans le sens des onze propositions qui vous sont faites, de telle sorte que la Région et l'État puissent tenir compte de nos propositions pour améliorer leur texte. De cette manière, nous n'entrons pas dans une position manichéenne et brutale, en disant oui ou non. Au passage, cela nous placerait dans une position qui ne serait pas avantageuse pour l'avenir de la Métropole.

J'ai fait cette proposition aux groupes, tous les présidents de groupes l'ont acceptée. Je vous en remercie infiniment, parce que c'est un travail constructif pour la Métropole. Nous allons dire ce qui ne nous plaît pas, en proposant à l'État et à la Région de faire un changement dans ce SRHH. Je pense que c'est la bonne solution.

Voilà ce que je voulais vous dire et je me réjouis que les groupes aient donné leur accord. Avant de voter sur ces onze propositions, je vais passer la parole à ceux qui l'ont demandée.

La parole est à Michel LEPRETRE.

**M. LEPRETRE** - Merci, Monsieur le Président.

D'abord, je vous salue pour le dialogue qui a été instauré à l'occasion de ce dossier, qui n'est pas très simple. Ayant pour ma part assisté à plusieurs séances de préparation du SRHH, j'ai pu constater que l'État n'était pas le plus facile à travailler dans ce dossier. Je referme la parenthèse.

Nous pouvons être très inquiets, dans la situation dans laquelle nous sommes, puisque nous avons un triste record métropolitain, plutôt régional d'ailleurs. Il faut se souvenir que nous dépassons le périmètre métropolitain. Aujourd'hui, 800 000 habitants de notre métropole attendent un logement, un logement décent pour un tiers. Nous sommes dans une situation complexe qui entraîne des souffrances et des situations dramatiques, à la fois familiales et collectives.

Un plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement est absolument nécessaire, tout comme il est nécessaire d'avoir un schéma régional. Ces outils ne peuvent se faire sans le bloc communal et les Établissements publics territoriaux.

Lorsque 80 % de la population de la Métropole du Grand Paris peut prétendre à un logement social, nous ne pouvons accepter l'arrêt des subventions par la Région et par d'autres acteurs pour la construction des logements sociaux dans nos villes qui en ont au moins 30 %.

Les avis de notre assemblée sont donc pertinents. Ils montrent le fossé grandissant entre le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, corédigé entre les services de l'État et de la Région, et la réalité vécue par nos concitoyens.

Le SRHH établit la Territorialisation de l'offre de logements (la TOL) à l'échelle des EPCI et des Établissements publics territoriaux. Il est affecté à chacune des intercommunalités une part de production de logements locatifs sociaux à atteindre. La TOL s'imposera aux documents de simplification tel que le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement et les PLUi.

Nous émettons une réserve majeure : celle de l'inadéquation entre l'objectif de production de logements et celui du projet de PLUi, porté notamment sur mon territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Nous émettons cette réserve parce que nous venons de vivre l'expérience en direct et nous savons que c'est un échec.

Sans surprise, les élus de mon groupe sont extrêmement critiques vis-à-vis du SRHH. Nous avons déposé deux amendements qui ont été repris dans la proposition d'avis, et, je vous en remercie, Monsieur le Président. Le premier concerne le RLS pour diminuer le loyer des plus précaires. Le second concerne l'augmentation de la Dotation globale de fonctionnement pour les maires bâtisseurs permettant de construire de nouveaux équipements publics, qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants.

Nous prenons comme un signe positif l'objectif du SRHH de rattrapage de construction des logements sociaux dans les communes déficitaires et carencées, cependant il y a un « mais ». Monsieur le Premier ministre est venu hier dans une ZAC portée par l'Établissement public territorial, à Villejuif. Ses annonces montrent une déconnexion avec la réalité. Pour reprendre la formule, « *Le rêve français, ce n'est pas forcément d'avoir une maison individuelle pour chacun, mais d'avoir un logement décent où l'on se sent bien* ». En clair, d'avoir un toit sur la tête.

Voilà la réalité à laquelle nous sommes confrontés.

Pour cela, nous aurions besoin de quatre mesures immédiates :

- la TVA à 5,5 % pour toute construction neuve dans le logement public,
- l'encadrement des prix du foncier en Île-de-France,
- l'encadrement des loyers,
- un moratoire sur les expulsions locatives.

Nous émettons de nombreux doutes sur le message du Premier ministre de simplification à l'encontre des PLU et PLUi. Cela nous semble dangereux et contre-productif.

**M. OLLIER** - Merci, Michel.

**M. LEPRETRE** - Il faut changer de cap et se pencher sérieusement sur la réalité sociale, les souffrances et les urgences, et il y en a.

**M. OLLIER** - Merci beaucoup. Soyez gentils de respecter votre temps de parole.

La parole est à Émile MEUNIER.

**M. MEUNIER** - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, ce SRHH, *modulo* les propositions des différents groupes politiques, est plutôt de bonne facture. On sent que des préoccupations importantes telles que la sobriété foncière, la réutilisation du bâti existant, le développement du logement social sont prises en compte. Nous pouvons nous en réjouir. Néanmoins, lorsque je lis le SRHH et que j'entends les déclarations du Premier ministre et de son ministre du Logement, c'est l'État contre l'État.

Je cite quelques exemples. Le SRHH stipule qu'il faut augmenter le nombre de PLAI et développer le logement social. Le Premier ministre a dit qu'il fallait désormais inclure le logement intermédiaire dans la loi SRU, ce qui va diminuer le nombre de productions de PLAI.

Le SRRH stipule qu'il faut lutter contre le mal-logement. Le Gouvernement a pris le décret Habitat : il est désormais possible d'avoir des surfaces toutes petites, si le plafond est haut, grâce à d'autres modalités de calcul. Par conséquent, ce sont des logements indignes qui commencent à pouvoir être alloués.

Agir sur le parc existant, la question de la vacance et des résidences secondaires, c'est dans le SRHH. Quand on demande des outils fiscaux ou réglementaires au Gouvernement, il ferme la porte.

Le SRHH indique qu'il faut favoriser la mobilisation du patrimoine public. L'État a des bâtiments publics, notamment à Paris, il ne nous les fait jamais à la décote alors que la loi DUFLOT le permet. Il préfère en faire des bureaux tertiaires. Au passage, il vole de l'emploi au reste de la Métropole.

*« Limiter l'artificialisation en maîtrisant la division parcellaire pour éviter de multiplier les petits pavillons », c'est dans le SRHH. Hier ou ce matin, on a entendu qu'il fallait « favoriser la division parcellaire pour développer les maisons individuelles ».*

*« Accélérer la rénovation thermique », c'est ce que nous souhaitons tous. Le Gouvernement vient de faire sortir artificiellement 140 000 logements des étiquettes interdites à la location en 2025. Il y a un décalage avec l'application du calendrier et nous attendons toujours l'argent pour pouvoir rénover le parc social. Nous n'avons pas les primes Rénov', c'est à la charge des collectivités.*

*« Garantir l'accès des ménages prioritaires au parc social et à l'application de la loi DALO » est un objectif inscrit dans le SRHH. Voilà que Monsieur le Premier ministre veut donner aux maires le pouvoir discrétionnaire d'attribuer la construction neuve de logements sociaux de première attribution. Évidemment, cela se fait au détriment des DALO et de la mobilité sociale.*

Je pourrais en citer une centaine, mais voici la dernière.

*« Sécuriser les parcours des ménages pour prévenir et lutter contre les expulsions », c'est un objectif louable que nous partageons tous. Voilà que le ministre du Logement a annoncé qu'il voulait faciliter l'expulsion pour pouvoir rassurer les propriétaires et les pousser à louer plus facilement leurs biens.*

Nous sommes dans un décalage total. C'est à la fois fascinant et effrayant. Je me dis qu'il y a deux États ou alors un État bicéphale, avec une partie du cerveau qui ne parle pas à l'autre. Je ne sais pas laquelle il va falloir suivre. Pour ma part, ce sera clairement plus le SRHH que les déclarations régressives du Premier ministre et du ministre du Logement. J'espère vraiment qu'il va se passer quelque chose au sein de ce Gouvernement, parce que je suis très inquiet.

Je vous remercie.

**M. OLLIER** - Merci au nom de votre groupe.

La parole est à Ludovic TORO.

**M. TORO** - Monsieur le Président, chers collègues, nous vous l'avons dit, nous allons soutenir votre proposition du « Ni oui, ni non ». Cette position permet à tout le monde de se mettre d'accord.

Denis CAHENZLI a cité onze propositions, nous aurions pu en mettre beaucoup plus. Il existe deux critères importants : faisabilité et concertation. Ces deux mots ne sont pas inscrits. Il n'y a eu aucune concertation des maires. On parle beaucoup des maires et de la Métropole des maires. La faisabilité est importante, parce que chaque territoire est bien sûr très différent.

Vous le savez, la Région a voté non sur deux axes et oui sur un axe. Globalement, elle a voté non. Nos Établissements publics territoriaux se sont prononcés, le mien a voté non. Les villes devront se prononcer. C'est un courrier qui émane du préfet de Région en date du 15 décembre. Il arrive dans nos bannettes seulement aujourd'hui et il est passé par les Établissements publics territoriaux. Nous avons trois mois pour nous prononcer, soit jusqu'au 8 mars. Comme vous le savez, si vous ne vous prononcez pas, ce sera oui pour ce SRHH.

Avec mon groupe, nous avons parlé de la nécessité de construire. Évidemment, il faut construire. En revanche, il ne faut pas refaire les erreurs du passé. Rappelez-vous qu'on a construit très rapidement sans s'assurer qu'il y avait des transports. Rappelez-vous qu'on a construit très rapidement sans s'assurer qu'il y avait tous les services nécessaires à la population (crèches, lycées, collèges). On va densifier encore plus. Nous, les maires, nous savons que nous ne pouvons pas donner à notre population ce qu'elle est en droit de recevoir.

La problématique aujourd'hui, ce n'est pas l'investissement, mais le fonctionnement. Je veux bien travailler avec l'État, qui a imposé à la Région, car il a fait tout seul. Dans ce cas, il doit nous donner les moyens de fonctionner. Je le dis à chaque fois, il faut bien sûr dormir, mais il faut également vivre dans la ville.

Aujourd'hui, vous qui faites votre budget 2024, vous n'êtes pas en train de sabrer des choses que nous proposons à tous nos concitoyens ? La réponse est oui.

Nous devons construire, mais il faut donner les moyens à nos maires de pouvoir répondre à la demande juste de nos citoyens. Merci.

**M. OLLIER** - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Emmanuel GREGOIRE.

**M. GREGOIRE** - Merci, Monsieur le Président.

**M. OLLIER** - Vous allez nous dire si vous confirmez le vote favorable, pour que nous votions ensuite facilement.

**M. GREGOIRE** - Quelle pression, Monsieur le Président !

**M. OLLIER** - Non, simplement, c'est de la logique.

**M. GREGOIRE** - Je n'oserais dire « à vos ordres ». (*Sourire.*) Nous allons quand même en parler deux secondes.

Je me place dans la suite de l'intervention des autres présidents. D'abord, la méthode était complexe avec ce SRHH. De façon un peu mécanique, – nous l'avons tous regretté –, l'État a décliné localement les objectifs nationaux de façon un peu bête et méchante – pardonnez-moi l'expression, et il ne pouvait pas faire autrement – avec des ajustements de capacités.

Je vous donne l'exemple de Paris et je vais vous expliquer pourquoi nous avons voté pour, mais avec des réserves. Nous sommes pourtant incroyablement motivés pour construire du logement social, mais au-delà de nos capacités matérielles de déploiement. Ce SRHH comporte des éléments positifs, Émile MEUNIER l'a évoqué. Le président TORO a raison de dire que nous avons un sujet de moyens, y compris pour le mettre en cohérence avec la capacité. Si tous les maires de France finissent par le dire, ce sera peut-être un jour entendu. Sinon, je ne sais pas dans quelles communes hors de France ils entendent les construire.

Nous avons bien travaillé collectivement sur ce document. Je partage les réserves qui ont été apportées. Ce sera bien un vote pour, avec les réserves que nous formulons, qui sont importantes à travailler dans l'avenir.

Mon groupe formule une demande de procéder au vote électronique, afin que certains puissent s'exprimer différemment s'ils le souhaitent.

**M. OLLIER** - Je ne le savais pas. Cela va compliquer les choses, mais nous avons nos boîtiers. Nous pouvons le faire.

Puisque les groupes ont donné leur accord, nous allons voter pour accepter les onze modifications du SRHH que nous vous proposons. Nous allons voter là-dessus. Êtes-vous d'accord ou pas pour que nous propositions ces onze modifications ? C'est le vote que je vais vous proposer dans quelques minutes.

Monsieur BARNAUD.

**M. BARNAUD** - Cet envoi de courrier très tardif aux maires m'inquiète beaucoup, cela ne facilite pas l'organisation des conseils municipaux. Par conséquent, il serait peut-être utile que la Métropole informe rapidement les maires.

**M. OLLIER** - Monsieur le maire, j'ai sous les yeux la lettre du préfet de Région dans laquelle figure la liste des destinataires. Il est marqué « *Mesdames et Messieurs les maires* ». Je ne suis pas préfet de Région, ce n'est pas moi qui vais alerter les maires, je laisse à l'État le soin de faire son travail. En tant que maire de Rueil-Malmaison, je n'ai pas reçu cette lettre.

**M. BARNAUD** - Moi non plus.

**M. OLLIER** - Excuse-moi, mais ce n'est pas mon problème, ce n'est pas le tien non plus. Je ne vais pas me substituer à la Région d'une part, à l'État d'autre part.

Je ne sais pas comment elle est partie, je l'ai sous les yeux, il y est écrit : « *Monsieur le président de la Métropole du Grand Paris, Mesdames et Messieurs les présidents et présidentes d'intercommunalités, Mesdames et Messieurs les maires.* » Ce courrier est signé par le préfet de Région, pas par Patrick OLLIER. Il n'y a pas de polémique là-dessus, cela ne me concerne pas, cela ne nous concerne pas.

Tu as soulevé un problème. Je suis dans le même cas que toi. Si je ne reçois pas la lettre, je ne peux pas donner d'avis. Si je ne reçois pas la lettre et que je ne peux pas donner d'avis, mon avis est réputé favorable. C'est un problème.

La parole est à Éric CESARI.

**M. CESARI** - Merci, Monsieur le Président. Je vais immédiatement lever le voile sur un suspense insoutenable : le groupe Les Républicains, Divers Droite et Indépendants soutiendra votre position, Monsieur le Président. C'est une position équilibrée avec les onze amendements que nous voulons porter au SRHH.

Cela étant dit, je ferai deux remarques.

D'abord, ce SRHH ne nous convient pas totalement, mais il ne convient à aucun des groupes ; c'est une évidence. C'était un exercice qui rendait difficile la prise d'une position commune au sein de la Métropole. Cependant, dans le cadre de la gouvernance partagée – qui est issue du pacte fondamental de notre institution depuis 2016 – nous avons su dépasser les clivages politiques, sans pour autant abandonner nos positions et nos sensibilités. Nous avons fait en sorte de ne pas être dans la « politiciennerie », si j'ose dire. Nous y sommes parvenus avec un subtil équilibre et je tiens à saluer le travail effectué non seulement par les élus référents, mais également, permettez-moi de le dire, Monsieur le Président, par les présidents de groupes.

**M. OLLIER** - Oui, c'est vrai.

**M. CESARI** - Ce débat est intéressant, mais il ne répond pas à toutes les questions que nous nous posons, sur lesquelles nous devons nous pencher avec le PMHH.

Comment répondre collectivement à la problématique du logement alors que l'offre est en déficit, tout cela sans défigurer les villes ?

Comment permettre à nos enfants de continuer à vivre dans nos communes ?

Comment financer les équipements publics liés à la construction de nouveaux logements alors que la population augmente et que cela pèse lourdement sur les finances communales ?

Comment concilier les objectifs environnementaux et de cadre de vie avec la densité ou alors avec la nouvelle formule d'intensité urbaine ?

Nous nous posons toutes ces questions dans cet hémicycle. Encore une fois, j'espère que notre PMHH permettra d'apporter une aide aux projets des maires dans ce cadre.

Comme vous tous, chers collègues, j'ai entendu le Premier ministre parler des réformes à venir. Selon la formule franco-française, *wait and see*. Attendons et nous verrons bien. Cela m'amène à formuler un vœu pieux, celui que les élus locaux soient davantage pris en considération sur ces sujets qu'ils ont à gérer directement avec leur population.

**M. OLLIER** - Merci infiniment, le débat a été riche. Nous allons faire en sorte de collecter vos positions, comme nous l'avons fait tout à l'heure dans le cadre du DOB. Je propose que nous compilions les réactions des présidents de groupes et que je les transmette, en votre nom et au nom du Conseil métropolitain, au Premier ministre, au ministre concerné, ainsi qu'à la présidente de Région également.

**M. PANETTA** - Excusez-moi, je n'arrive pas à m'inscrire, je souhaite prendre la parole.

**M. OLLIER** - Je viens de clôturer le débat.

**M. PANETTA** - Mes excuses, Monsieur le Président.

Je partage ce qui a été dit par mes collègues sur le logement, à quelques réserves près. À moins que j'ai mal interprété le SRHH, il manque un élément : l'urgence. Je pense que mes collègues partageront, mais en tant que maires, quelle réponse apporter aux citoyens ? J'ai lu attentivement ce qu'a annoncé Monsieur ATTAL à Villejuif, il a surtout parlé de « bombe sociale » et de simplification.

Vous allez parler en notre nom. Ne serait-il pas possible de demander une précision soit au ministre du Logement, soit au Premier ministre, pour savoir ce qu'ils entendent par simplification ?

Il y a des cas où il n'est pas nécessaire d'engager de l'argent, nous avons des bailleurs qui font correctement leur travail et d'autres qui ne le font pas. Je peux citer des exemples de résidences où rien n'a été fait pendant 30 ans, avec des tentatives de suicide, des problèmes de santé majeurs. Le bailleur en question accepte de reconstruire à neuf la résidence, mais il faut attendre au moins deux ans, car il faut attendre une modification du PLUi. Ma question est celle-là : en cas d'urgence majeure comme celle-là, pouvons-nous nous permettre d'attendre que de nouveaux règlements naissent face à la souffrance de ces habitants ?

Je voudrais que mes collègues maires puissent s'associer à cette demande. Il faut nous permettre de passer outre certains règlements, cela a été fait pour les JO sur des villages. Quand il y a une telle urgence – je pèse mes mots – quand la vie des personnes est engagée, il faut nous autoriser à agir immédiatement sans attendre des modifications administratives, parce que les gens s'interrogent et ne comprennent pas. Merci, Monsieur le Président.

**M. OLLIER** - Merci, Tonino, merci, Monsieur le maire. Merci, parce que tu penses comme nous, tu dis les mêmes choses que nous. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Ton intervention sera compilée dans le courrier que je vais envoyer au ministre du Logement et au Premier ministre. Je suis le premier à demander des mesures d'urgence.

Tout cela dépend de la loi et pas de la Métropole. Nous sommes à la Métropole, nous prenons des décisions qui concernent la Métropole. Nous ne pouvons qu'émettre des vœux en ce qui concerne la loi, c'est ce que je ferai à travers la compilation de vos différentes demandes.

Je vous propose de passer au vote. Vous avez demandé un vote électronique, je demande aux services de préparer tout cela. Ce vote va avoir lieu sur une question simple : acceptez-vous, oui ou non, que nous propositions les onze modifications du SRHH, qui vous ont été proposées par écrit, que vous avez reçues, qui ont été construites par les présidents de nos groupes, qui représentent la volonté de la Métropole de faire évoluer le SRHH ? Voilà le sens du vote. C'est un vote oui ou non. Ce n'est pas un vote pour ou contre le SRHH, mais un vote pour ou contre nos propositions.

**M. TORO** - C'est bien un vote oui ou non ?

**M. OLLIER** - Je parle en français, Monsieur le Président.

Je répète : nous votons pour ou contre les modifications que nous proposons à l'État et à la Région de faire sur le SRHH que vous avez reçu. Vous avez reçu ces onze propositions de modifications, les présidents de groupes les ont conçues et les ont approuvées. Ils ont confirmé leur approbation lors de leurs interventions.

Donc, vous votez oui pour modifier le SRHH avec ces propositions. Si vous voulez voter non, nous ne ferons pas les propositions et le SRHH aura un avis réputé favorable de la part de la Métropole. Je vous le signale au passage. S'il n'y a pas de résultat à notre vote, cela veut dire que le SRHH ne faisant pas l'objet d'avis, il sera réputé avec un avis favorable de la part de la Métropole.

Je mets aux voix. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Le vote est clos. Voici les résultats du vote :

- Pour : 133 (97,1 %),
- Contre : 4 (2,9 %),
- Abstentions : 3,
- Non-votants : 8.

4 voix contre : Madame Christine QUILLERY et Messieurs Jean-Michel GENESTIER, Ludovic TORO, Laurent VASTEL représenté par Madame Christine QUILLERY

3 abstentions : Madame Katy BONTINCK et Messieurs Shems EL KHALFAOUI, Jérôme KARKULOWSKI

Vous avez très largement adopté la position des présidents de groupes, je vous en remercie. Je vous en félicite, c'est une action positive pour la Métropole.

*(Applaudissements.)*

#### ❖ Partenariats stratégiques

### **8. Approbation de la convention-cadre de partenariat 2024-2026 et adoption de la convention d'application 2024 avec la chambre d'agriculture de la Région Île-de-France**

**M. CESARI** - Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est l'approbation de la convention-cadre de partenariat 2024-2026 et l'adoption de la convention d'application 2024 avec la Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France.

Le 2 mars 2023, la Métropole et la Chambre d'agriculture de la Région ont été désignées lauréates de l'appel à projets national du Programme national pour l'alimentation, organisé par le ministère de l'Agriculture, pour préfigurer et animer le réseau francilien des projets alimentaires territoriaux. Dans cette perspective, la Métropole et la Chambre d'agriculture se sont accordées sur un programme d'actions actualisées avec un nouvel axe intégrant le réseau francilien des PADD et prolongeant le calendrier des actions jusqu'au début 2024.

Dans le cadre du renouvellement de la convention-cadre pour la période que je vous ai indiquée, la convention d'application 2024 associée, la Métropole et la Chambre d'agriculture souhaitent réaffirmer leur engagement pour maintenir les conditions d'une agriculture économiquement forte, socialement viable et vivable et écologiquement responsable.

La signature de cette convention devrait intervenir le 26 février à l'occasion du Salon international de l'agriculture.

Le coût pour la Métropole s'élève à 110 000 €, comme l'année précédente.

La commission Biodiversité et Nature en ville du 22 janvier 2024, sous la houlette de son président, a été favorable à l'unanimité.

**M. OLLIER** - Merci beaucoup pour le président Philippe GAUDIN.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. C'est une belle convention avec la Chambre régionale d'agriculture. Nous nous réjouissons. Je remercie le président de la Chambre régionale, Christophe HILLAIRET, qui nous fait confiance. Nous lui faisons confiance aussi. Vous allez comprendre pourquoi je vous dis cela. À partir de cet accord, nous allons vers un accord GEMAPI qui va dépasser largement le périmètre de la Métropole.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### ❖ Aménagement

### **9. Opération d'intérêt métropolitain (OIM) ZAC Saulnier : institution du droit de préemption urbain**

**M. BENISTI** - Monsieur le Président, il est indispensable d'instaurer ce droit de préemption urbain parce que la Métropole est maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement de la ZAC Saulnier. Pour l'instant, elle a mis ces terrains à la disposition du Centre Aquatique Olympique (12,5 hectares), mais aussi pour un certain nombre d'autres disciplines (les zones d'échauffement pour les athlètes, pour les cérémonies, l'aire médias, etc.)

Une deuxième phase appelée « Héritage » doit permettre le développement d'un nouveau quartier urbain mixte fonctionnellement, lequel répond évidemment aux besoins du territoire. Pour permettre ces besoins d'acquisitions futures, il est nécessaire d'instaurer le droit de préemption urbain et le droit de priorité sur l'ensemble du périmètre de cette ZAC, dont la Métropole est maître d'ouvrage sur l'opération.

**M. OLLIER** - Merci, cher Jacques-Alain. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### ❖ Transition écologique et énergétique

### **10. Attribution de subventions au titre du Fonds Énergies et approbation des conventions de partenariat et de financement avec UNIGEO et GENYO**

**M. GUIRAUD** - Il s'agit de deux subventions pour deux opérations extrêmement intéressantes qui relèvent du Fonds Énergies. Il s'agit de deux réseaux de chaleur géothermique, pour lesquels nous sommes financeurs, au même titre que l'ADEME et la Région Île-de-France.

Le premier concerne une SPL UNIGEO, qui a été créée par le SIPPAREC, pour une opération qui est en cours de chantier sur les villes de Pantin, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais et Romainville. Il s'agit d'un réseau de chaleur de 40 kilomètres de linéaire pour 244 gigawattheures par an, dont 65 % en énergies renouvelables. Pour vous donner un ordre de grandeur, les gigawattheures, c'est un million de kilowattheures. Quelques 25 000 logements seront concernés sur les quatre communes. En termes d'équation économique, les projections montrent que l'on arrivera à réduire la facture d'électricité pour chacun des foyers concernés – c'est un des objectifs.

Une grille de subventions consiste à financer à hauteur de 5 % sur les dépenses non encore engagées. Il reste 95 millions, 5 % représentent 4 M€ et 100 000 € de subvention.

La deuxième opération concerne le réseau GENYO en régie du SIPPAREC à Drancy et Bobigny. Il s'agit du deuxième réseau de chaleur dans ces villes. Le premier avait 30 kilomètres de linéaire, le second en aura dix, avec 85 gigawattheures, dont la moitié proviendra d'export de chaleur (une opération réalisée par UNIGEO). Même montant à 5 % des dépenses non engagées, soit 2 M€.

La somme de ces deux opérations dépasse les 6 M€, ce qui représente 60 % de l'enveloppe que nous nous étions fixée. C'est beaucoup, mais je pense que cela en vaut la peine. Pour les prochaines enveloppes, en fonction des projets inscrits, il faudra réfléchir à la manière de continuer à subventionner ces opérations très concrètes de production d'énergies propres, un peu comme nous le faisons à travers la coopérative et la SEM ASER avec les métropoles de Rouen et du Havre. Nous sommes rentrés dans l'opérationnel, c'est une très bonne chose.

**M. OLLIER** - Merci. Fais des propositions au Bureau pour l'avenir, afin que nous puissions ajuster nos positions.

**M. GUIRAUD** - Oui.

**M. OLLIER** - Je te remercie de ce travail que tu fais, qui est très utile.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**M. OLLIER** - Merci pour cette magnifique unanimité.

## **11. Lancement d'un service de conseil en mobilité et révision du règlement des aides : « Métropole Roule Propre ! »**

**M. OLLIER** - La délibération 11 est retirée de l'ordre du jour. Comme l'État vient de changer les critères d'aide par le Gouvernement par un décret du 12 février, nous devons prendre le temps de nous adapter et d'étudier tout cela.

**M. GUIRAUD** - Ce n'est pas parce qu'il y a un décret que l'on retire *ipso facto* une délibération. Si nous avions eu le temps de la retravailler, nous aurions pu la présenter. Mais le décret est sorti le 12 février et notre Conseil métropolitain est le 15 février.

**M. OLLIER** - C'est parce qu'il y a le décret que nous ne pouvons pas la retravailler en l'espace de quelques jours.

**M. GUIRAUD** - En trois jours, il était rigoureusement impossible, pour les services de la Métropole, de revisiter le texte.

**M. OLLIER** - Bien sûr.

**M. GUIRAUD** - Une partie des dispositions du décret n'impacte pas notre proposition de délibération. Je pense notamment à la réduction du bonus écologique. En revanche, la prime à la conversion fiche en l'air notre délibération.

**M. OLLIER** - Pardonne-moi, mais c'est ce que je viens de dire.

**M. GUIRAUD** - Tu n'as pas dit tout cela.

**M. OLLIER** - Si, si, parce que je suis plus rapide et plus concis que toi. Merci, Daniel.

### **❖ Plan vélo métropolitain**

## **12. Attribution d'une subvention au titre du plan vélo métropolitain à Plaine Commune - Projet d'aménagements cyclables sur la rue du Canal à Saint-Denis**

**M. BARNAUD** - Monsieur le Président, chers collègues, en collaboration étroite avec Jacques BAUDRIER, qui est conseiller métropolitain délégué au Déploiement des pistes cyclables, nous devons délibérer concernant une subvention au titre du Plan Vélo métropolitain à Plaine Commune. Il s'agit du projet d'aménagement d'une piste cyclable sur la rue du Canal à Saint-Denis.

Le coût pour la Métropole s'élève à 125 887 €.

Il convient de rappeler l'engagement très fort de la Métropole dans ce domaine. Le Plan Vélo métropolitain est une enveloppe de 10 M€ par an. Compte tenu de notre budget, c'est un poste extrêmement important.

Il convient également de rappeler qu'une convention a été signée entre la Métropole et le Département de la Seine-Saint-Denis. Nous avons récemment tenu un point presse avec le Président et Monsieur BAUDRIER. Avec cette délibération, ce sont 36 projets qui ont été financés dans le cadre du Plan Vélo métropolitain depuis 2021, pour un montant de plus de 17,3 M€.

154 projets de mobilités douces ont été subventionnés par la Métropole, à hauteur de presque 91 M€.

C'est évidemment conforme à l'axe 3 du plan de relance de la Métropole, qui vise l'accélération de la transition écologique et du développement des mobilités douces.

Il vous est donc proposé d'adopter cette délibération. La commission de la Cohérence territoriale et Mobilités durables, en sa séance du 26 janvier 2024, a exprimé un avis favorable à l'unanimité.

**M. OLLIER** - Merci au président Christophe NAJDOVSKI et merci à toi.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## ❖ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

### **13. Protocole d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles générés par la surinondation en amont de la Métropole du Grand Paris**

**M. OLLIER** - C'est la suite de ce que je vous ai annoncé sur la GEMAPI, sur Seine Grands Lacs et la Métropole. Il s'agit du protocole d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles générés par la surinondation en amont de la Métropole du Grand Paris. C'est un des premiers éléments qui va nous permettre, si vous l'acceptez, d'intervenir pour indemniser les agriculteurs qui seront concernés par la surinondation, à la suite de la convention expérimentale, que nous avons signée en 2019 ou 2020 avec Christophe HILLAIRET sur la Bassée, pour indemniser les agriculteurs de ce site.

Au Salon de l'agriculture, nous aurons l'occasion de développer la relation de cause à effet entre cette délibération et les avancées que nous souhaitons faire sur des sites identifiés de zones d'expansion.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **14. Avenant n°1 à la convention de financement spécifique et complémentaire pour la réalisation du site pilote de La Bassée**

**M. OLLIER** - Cette délibération est un avenant à la convention de financement spécifique pour l'organisation du site pilote de la Bassée. C'est un complément à ce que notre DG a décidé.

Le coût de l'avenant est de 8 831 274 €. Le coût total pour la Métropole est de 36 M€. La participation initiale de la Métropole était de 27 M€.

Par rapport à ce projet de la Bassée, dont le coût total est de 126 M€, cela va nous permettre de lancer des opérations d'achèvement. Je croise tout ce que je peux croiser, parce que nous sommes dans une course contre la montre, ce projet devrait être terminé pour les JO sur le principe de la digue, de la mise en place du bassin et de l'usine de pompage. Le « laisser en eau » ne pourra pas être fait pour les JO, car nous avons pris quelques mois de retard à cause de l'indivision et de problèmes juridiques. Ce sera fait immédiatement après. Nous serons prêts si d'aventure il y a une crue en fin d'année, comme elles arrivent régulièrement en novembre ou en décembre.

Je me réjouis de ce qui est fait, parce que nous allons quand même très vite.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## ❖ Développement économique et attractivité

### **15. Convention de partenariat avec le Pavillon de l'Arsenal**

**M. OLLIER** - David BELLARD, Jérôme COUMET, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Pierre LECOQ et Emmanuel Grégoire ne prendront part ni au vote ni au débat.

Madame la conseillère déléguée, je vous passe la parole.

**Mme LEYDIER** - Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de passer une convention avec le Pavillon de l'Arsenal, qui est un lieu d'exposition présentant toutes les évolutions urbanistiques de la Métropole du Grand Paris. Au sein de ce pavillon, il y a une association (créée en 1987) qui a pour objet de

contribuer au rayonnement et à la diffusion vers tous les publics de la connaissance de l'urbanisme et du patrimoine architectural de la Métropole.

Cette délibération propose de signer une convention de partenariat pour un montant de 600 000 € sur trois ans (200 000 € par an), pour continuer et développer ce partenariat entre la Métropole du Grand Paris et le Pavillon de l'Arsenal, qui contribue à présenter tous les projets urbanistiques de la Métropole et à favoriser la prospective pour les élus et pour les publics. Il est visité par de nombreuses écoles d'architecture françaises et étrangères.

Cette convention de partenariat permettra également de soutenir différentes manifestations qui auront lieu au cours des prochains mois, en lien avec les évolutions urbaines, notamment sur la place du vélo, de la nature en ville ou de la protection de la biodiversité.

Cette délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité en commission.

**M. OLLIER** - Merci, la commission présidée par notre ami Pierre RABADAN. N'oubliez pas les présidents des commissions, ils font du travail, il faut quand même les mettre à l'honneur.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **16. Avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Paris&Co**

**M. BOULARD** - Monsieur le Président, cette délibération a été présentée et validée par la commission Numérique, Innovation, Recherche et Développement, présidée par notre collègue Dominique BAILLY que je remercie.

C'est un avenant à la convention d'objectifs avec l'association Paris&Co, partenaire de la Métropole sur le volet Innovation et Numérique. Cet avenant n°3 est identique à celui de l'année dernière (500 000 €).

En juillet 2023, nous avons voté un avenant à la convention qui attribuait un financement complémentaire de 100 000 € pour mener à bien une expérimentation AQUATEC de dépollution traitement/gestion des eaux usées. En octobre dernier, nous avons signé une convention qui attribuait au titre de l'année 2023 une subvention de 500 000 € à Paris&Co.

Paris&Co apporte à la Métropole son expertise en matière d'innovation urbaine dans ses secteurs d'intervention. Cette convention permet de contribuer au déploiement de la stratégie métropolitaine, notamment touristique, d'apporter une visibilité à la Métropole lors des grands événements organisés soit par Paris&Co, soit par d'autres partenaires. Enfin, cette convention permet activement de travailler avec des acteurs clés autour des thématiques sport et jeunesse, low-tech et modèles hybrides.

C'est un avis favorable qui a été recueilli.

**M. OLLIER** - Merci, Geoffroy. C'est une belle opération, je t'en remercie. Très sincèrement, c'est du bon boulot. Merci à toi et à tes équipes, parce que nous cheminons de manière constructive. Au départ, ce n'était pas évident, cela se passe bien maintenant avec Paris&Co.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## ❖ Administration générale et ressources humaines

### **17. Modification des délégations du Conseil de la Métropole du Grand Paris au bureau et au Président**

**M. GESELL** - Il s'agit de la modification des délégations du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau et au Président. Compte tenu de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, il a été décidé de remplacer la séance du Conseil métropolitain de juin/juillet prochain par un Bureau de la Métropole aux compétences élargies.

Outre les attributions déjà déléguées au Bureau, il est proposé d'attribuer au Bureau la conclusion des conventions, chartes et autres engagements n'emportant pas d'incidence financière, hormis ceux relatifs aux Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Il est également proposé au Conseil de donner délégation au Bureau de la Métropole du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2024 pour les attributions complémentaires suivantes :

- l'octroi de subventions aux associations, personnes publiques et organismes privés d'un montant inférieur à 10 M€ dans la limite des crédits ouverts au budget et l'approbation des conventions afférentes ;
- toute décision concernant l'élaboration, le lancement, les conditions de mise en œuvre des dispositifs suivants et de tout acte y afférent : les appels à projets, les appels à manifestation d'intérêt, les appels à initiative privée et les fonds de subventions, à l'exclusion des fonds de concours.

Par ailleurs, par dérogation aux articles 3 et 27 du règlement des instances, les points à l'ordre du jour du premier Conseil de la Métropole du Grand Paris qui se tiendra après cette période exceptionnelle ne feront pas l'objet d'un examen par le Bureau et les commissions thématiques.

Afin de fluidifier le fonctionnement de l'administration métropolitaine, il est proposé d'élargir la délégation du Président pour lui permettre de signer l'ensemble des actes afférents à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, sous réserve que ceux-ci soient dépourvus d'impact financier.

**M. OLLIER** - Merci, cher Quentin. Tu l'as dit, je crois, je précise que ces délégations sont liées à un temps précis : pour un Bureau en juin et pour un Conseil métropolitain en octobre. Jeux olympiques obligent, nous reprendrons ensuite le cours normal des choses.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**M. OLLIER** - Merci de votre confiance.

## ❖ Désignations

### **18. Désignations des représentants de la Métropole au sein de divers organismes extérieurs**

**M. CESARI** - Comme d'habitude, nous complétons nos représentations extérieures par accord entre les groupes.

Pour ce qui concerne l'association Cluster Eau Milieux Sols Île-de-France, il y avait un poste de suppléant à fournir, c'est notre collègue Joëlle AMOZIGH de Neuilly-sur-Marne qui est désignée.

Pour ce qui concerne l'association Grand Paris Climat, il y avait un titulaire à remplacer pour siéger à l'assemblée générale, c'est notre collègue Sébastien BENETEAU de Juvisy-sur-Orge qui est désigné.

Pour ce qui concerne Plante & Cité, Fatoumata KONÉ est désignée en remplacement de notre collègue Antoinette GUHL sur un poste de titulaire.

Concernant le Comité Régional de la Biodiversité, Fatoumata KONÉ est désignée en remplacement de notre collègue Antoinette GUHL sur un poste de titulaire.

Concernant AgriParis Seine, toujours en remplacement d'Antoinette GUHL, notre collègue Fatoumata KONÉ est désignée. Félicitations.

**Mme KONÉ** - Merci.

**M. CESARI** - Enfin, notre collègue Alexandra CORDEBARD est désignée en remplacement de notre regretté collègue Jean-Luc LAURENT à La Foncière des Centres-Villes Vivants.

**M. OLLIER** - Les présidents de groupe confirment-ils ces décisions ? Très bien.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**M. OLLIER** - Bravo pour cette belle unanimité. Bravo, cher Éric.

Nous en avons parlé au Bureau de la Métropole, les huit prochaines délibérations sont des désignations accélérées, qui ne nécessitent pas une longue présentation et de grands débats. Si l'un d'entre vous souhaite intervenir, comme Tonino l'a fait tout à l'heure, qu'il lève la main et je lui passerai la parole.

#### ❖ Équipements structurants

#### **19. Charenton-Bercy : avenant au Projet partenarial d'aménagement (PPA) et approbation du programme des équipements publics de la ZAC**

**M. OLLIER** - Il s'agit d'un avenant au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) et l'approbation du programme des équipements publics de la ZAC. Tout cela a été vu avec le maire. Nous proposons une délibération.

Le 20 décembre, nous avons déclaré d'intérêt métropolitain le soutien à la réalisation de la passerelle Valmy ZAC Charenton-Bercy, pour 18 M€ sur les 80 M€, soit 20,4 % en 2024. Nous vous proposons de poursuivre nos investissements dans le cadre du programme déjà voté et établi.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **20. Convention bilatérale de financement du pôle culturel et associatif - Chennevières-sur-Marne**

**M. OLLIER** - Il s'agit d'une convention bilatérale au financement du pôle culturel et associatif de Chennevières-sur-Marne.

Cette convention va permettre de poursuivre le débat. Le 20 décembre dernier, nous avons voté l'intérêt métropolitain pour le soutien financier à l'organisation du pôle culturel associatif de Chennevières. Cette convention nous permet de mettre en œuvre ce que nous avons déjà décidé.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## ❖ Habitat

### **21. Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt métropolitain - Convention de financement de l'étude d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Îlot du mail » de Boucle Nord de Seine à Villeneuve-la-Garenne**

**M. OLLIER** - Il s'agit d'une convention de financement de l'étude d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété dénommée « Îlot du mail » de Boucle Nord de Seine à Villeneuve-la-Garenne. Le maire vient juste de partir. C'est un projet que nous connaissons très bien.

C'est 26 000 € pour la Métropole, soit 25 %. J'ai un courrier du président du territoire, Yves REVILLON, qui nous demande d'intervenir, ce que nous faisons.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **22. Contrat de mixité sociale avec l'État, les communes d'Ormesson-sur-Marne, Saint-Mandé et Savigny-sur-Orge ainsi que Grand Paris Sud Est Avenir, Paris Est Marne et Bois et Grand-Orly Seine Bièvre**

**M. OLLIER** - Ce contrat a pour objet de faire en sorte de mettre en œuvre ce qui a été approuvé le 29 juin 2023 par différentes communes. Marie-Christine, tu l'as adopté le 10 octobre 2023 pour ton compte. Le 14 octobre 2023, le conseil municipal de Saint-Mandé a approuvé ce contrat de mixité sociale.

C'est un beau projet et je remercie les maires, Marie-Christine SEGUI, Alexis TEILLET et Julien WEIL, de s'engager auprès de la Métropole dans cette affaire qui va durer un certain temps. Elle va nous permettre d'engager des crédits qui seront partagés. Je vous donne les chiffres : 17 % pour Savigny-sur-Oge, 6,85 % pour Ormesson-sur-Marne et 12,63 % pour Saint-Mandé. La Métropole financera le reste.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## ❖ Transition écologique et énergétique

### **23. Avis sur les projets de Plan Climat Air Énergie Territorial d'Est Ensemble et de Plan Climat Air Énergie de la Ville de Paris**

**M. OLLIER** - Daniel, je crois que la commission a étudié tout cela. Séverine MAROUN a présidé. Elle a été favorable à l'unanimité. Tu as donné un avis favorable, toi aussi.

**M. GUIRAUD** - Oui.

**M. OLLIER** - Il n'y a pas de raison que nous ouvrons un débat qui a été ouvert et conclu en commission avec les groupes. C'est un beau projet. C'est la conclusion de quelque chose qui avait été engagé depuis 2018.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## ❖ Administration générale et ressources humaines

### 24. Modification du tableau des emplois

**M. OLLIER** - Il s'agit comme traditionnellement de modifications mineures, créations et suppressions combinées, portant à 220 le nombre de postes budgétaires inscrits au tableau des emplois, pour 212,8 ETP. C'est très insuffisant pour la Métropole du Grand Paris. Nous avons commencé à 30, il y a six ans. Nous sommes à 220 aujourd'hui. Nous mériterions d'être plus nombreux. Avec Paul MOURIER, la direction générale et le Bureau, nous sommes prudents.

Merci à Manuel AESCHLIMANN, le vice-président qui suit ces sujets avec attention, pour ne pas vous demander des dépenses excessives en matière de personnel. Nous respectons ce que nous avons prévu. Nos agents font un travail qui serait plus léger pour eux s'ils étaient plus nombreux. Je les remercie de leurs efforts pour nous éviter une masse salariale trop importante.

À travers les directeurs, les chefs de services, le directeur général ici présents, je souhaite sincèrement que nous puissions les remercier en les applaudissant. Ils le méritent. Merci infiniment à nos personnels.

*(Applaudissements.)*

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### 25. Élargissement du régime des astreintes

**M. OLLIER** - Il s'agit d'élargir le régime des astreintes pour le service de la GEMAPI. C'est quelque chose qui est tout à fait logique et coordonné avec les nécessités du service. C'est classique. Cela n'empêche pas de problème particulier.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## ❖ Désignations

### 26. Actualisation de la composition des commissions thématiques

**M. OLLIER** - Compte tenu du décès de notre regretté collègue Jean-Luc LAURENT, maire du Kremlin-Bicêtre, la commission Attractivité et Développement économique est actualisée. Je vous propose que Christine MUSEUX, qui intègre notre Conseil métropolitain, devienne membre de cette commission en remplacement de Jean-Luc LAURENT.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**M. OLLIER** - Soyez-en remerciés.

Nous avons terminé notre Conseil métropolitain. Merci infiniment de votre présence malgré les vacances scolaires. Merci infiniment pour la tenue de ces débats. Nous avançons tous ensemble dans la même direction, qui est la bonne, celle de la Métropole du Grand Paris.

Bonnes vacances pour celles et ceux qui en prennent. Bonne soirée et bonne Saint-Valentin pour ceux qui ne l'ont pas fêtée hier soir. Au revoir à tous.

*(La séance est levée à 17 heures.)*

**Étaient présents :**

Marie-Hélène AMIABLE, Joëlle AMOZIGH, François ASENSI, Charles ASLANGUL, Jinny BAGE, Dominique BAILLY, Léa BALAGE EL MARIKY, Jean-Pierre BARNAUD, Christiane BARODY-WEISS, Laurent BARON, François BECHIEAU, Fabien BENEDIC, Sébastien BENETEAU, Jacques-Alain BENISTI, Aline BESSIS, Stéphane BLANCHET, Katy BONTINCK, Jean-Baptiste BORSALI, Karim BOUAMRANE, Geoffroy BOULARD, Angéline BOURDIER-CHAREF, Alphonse BOYE, Véronique BUCAILLE, Denis CAHENZLI, Pierre-Olivier CAREL, Luc CARVOUNAS, Eric CESARI, Patrick CHAIMOVITCH, Régis CHARBONNIER, Marie CHAVANON, Catherine CHEVALIER, Hervé CHEVREAU, Alexandra CORDEBARD, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Rolin CRANOLY, Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, François DECHY, Ségolène de LARMINAT, Richard DELL'AGNOLA, Aline de MARCILLAC, Anne de RUGY, Patrick DONATH, Sébastien DULERMO, Shems EL KHALFAOUI, Jean-Paul FAURE-SOULET, Michel FOURCADE, Karine FRANCKET, Philippe GAUDIN, Jean-Philippe GAUTRAIS, Jean-Michel GENESTIER, Quentin GESELL, Hervé GICQUEL, Didier GONZALES, Philippe GOUJON, Emmanuel GREGOIRE, Eric GRILLON, Jean-Jacques GROUSSEAU, Daniel GUIRAUD, Stephen HERVE, Véronique JACQUELINE-COLAS, Patrick JARRY, Laurent JEANNE, Philippe JUVIN, Jérôme KARKULOWSKI, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Laurent LAFON, Nathalie LALLIER, Patrice LECLERC, Jean-Pierre LECOQ, Eric LEJOINDRE, Xavier LEMOINE, Etienne LENGEREAU, Michel LEPRETRE, Anne-Gaëlle LEYDIER, Marie-Pierre LIMOGES, Pascal LOUAP, Benjamin MALLO, Anthony MANGIN, Marie-Pierre MARCHAND, Bruno MARCILLAUD, Séverine MAROUN, Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Gilles MENTRÉ, Emmanuel MESSAS, Emile MEUNIER, Valérie MONTANDON, Georges MOTHRON, Christine MUSEUX, Christophe NAJDOVSKI, Thérèse NGIMBOUS BATJOM, Patrick OLLIER, Tonino PANETTA, Marion PARISET, Pascal PELAIN, Philippe PEMEZEC, Karina PEREZ, Eric PLIEZ, Christine QUILLERY, Sylvain RAIFAUD, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Pierre SACK, Abdel SADI, Hamidou SAMAKE, André SANTINI, Laurent SAUERBACH, Marie-Christine SEGUI, Sylvie SIMON-DECK, Fatoumata SOW, Aurore THIROUX, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Agnès TOURY, François VAUGLIN, Arnaud VEDIE, Brigitte VERMILLET, Ariel WEIL.

**Étaient représentés :**

Manuel AESCHLIMANN par Angéline BOURDIER-CHAREF, Nadège AZZAZ par Christine MUSEUX, Pierre-Christophe BAGUET par Pascal LOUAP, Benoît BAS par Joëlle AMOZIGH, Vincent BEDU par Jean-Pierre BARNAUD, Jacqueline BELHOMME par Jean-Philippe GAUTRAIS, David BELLIARD par Fatoumata KONÉ, Sylvain BERRIOS par Arnaud VEDIE, Florence BERTHOUT par Daniel-Georges COURTOIS, Hélène BIDARD par Anne-Gaëlle LEYDIER, Jean-Michel BLUTEAU par Philippe DALLIER, Nicolas BONNET-OULALDI par Patricia TORDJMAN, Guillaume BOUDY par Jérôme KARKULOWSKI, Monique BOUTEILLE par Ségolène de LARMINAT, Philippe BOUYSSOU par Stéphanie DAUMIN, Christian CAMBON par Didier GONZALES, Gilles CARREZ par Richard DELL'AGNOLA, Laurent CATHALA par Sylvie SIMON-DECK, Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, François DAGNAUD par Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET par Emile MEUNIER, Rachida DATI par Jean-Pierre LECOQ, Hélène de COMARMOND par Luc CARVOUNAS, Jeanne D'HAUTESERRE par Philippe GOUJON, François-Marie DIDIER par Geoffroy BOULARD, Carole DRAI par Catherine CHEVALIER, Patrick FARCY par Alphonse BOYE, Yvan FEMEL par Yves THOREAU, Vincent FRANCHI par Brigitte MARSIGNY, Jean-Christophe FROMANTIN par Jean-Michel GENESTIER, Afaf GABELOTAUD par Johanne KOUASSI, Jean-Jacques GUILLET par Philippe GAUDIN, Michel HERBILLON par Charles ASLANGUL, Anne HIDALGO par Emmanuel GREGOIRE, Halima JEMNI par Fatoumata SOW, Bertrand KERN par Daniel GUIRAUD, Philippe LAURENT par Ludovic TORO, Christine LAVARDE par Christiane BARODY-WEISS, Françoise LECOUFLE par Jacques-Alain BENISTI, Xavière MARTIN par Marie-Pierre LIMOGES, Sinda MATMATI par Léa BALAGE EL MARIKY, Thierry MEIGNEN par Denis CAHENZLI, Philippe MONGES par Anne de RUGY, Rémi MUZEAU par Georges MOTHRON, Mélanie NOWAK par Véronique BUCAILLE, Carine PETIT par Sylvain RAIFAUD, Gilles POUX

par Stéphane BLANCHET, Pierre RABADAN par Ariel WEIL, Yves REVILLON par Jacques JP MARTIN, Olivier SARRABEYROUSE par Abdel SADI, Jacques-Henri SEMELLE par Marion PARISSET, Jean-Yves SENANT par Eric CESARI, Georges SIFFREDI par Patrick OLLIER, Laurent VASTEL par Christine QUILLERY, Julien WEIL par Laurent JEANNE.

**Étaient absents excusés :**

Jean-Noël AQUA, Patrice BESSAC, Marie-Claire CARRERE-GEE, Grégoire de la RONCIERE, Christian DEMUYNCK, Clotilde DEROUARD, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Pénélope KOMITES, Denis LARGHERO, Hélène PECCOLO, Laurent RUSSIER, Francis SZPINER, Martine VALLETON, Aurélien VÉRON.

**Étaient absents :**

Jacques BAUDRIER, Ian BROSSAT, Patrick DOUET, Agnès EVREN, Dieunor EXCELLENT, Antoinette GUHL, Djeneba KEITA, Olivier KLEIN, Roger MADEC, Pierre-Yves MARTIN, Isabelle NIZARD, Philippe PEMEZEC, Eric SCHLEGEL, Azzédine TAÏBI, Anouch TORANIAN, France-Lise VALIER, Cécile VEYRUNES-LEGRAIN, Metin YAVUZ.



Le Président de la Métropole du Grand Paris  
Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison